

SPÉCIAL FÊTE DU TRÔNE

Les cahiers

du Canard Libéré



Cinquième année N°214 - vendredi 29 Juillet 2011

Directeur de la publication Abdellah Chankou

La Baïa un pacte sacré



Plus qu'un rituel, l'allégeance est un contrat social fort liant le Roi à son peuple.

p. 6

NE PEUT ÊTRE VENDU
SÉPARÉMENT

Nouvelle constitution

LE MAROC A LA CROISÉE DES CHEMINS



A l'occasion de la Fête du Trône, marquant le douzième anniversaire de l'intronisation
de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie,**
le Directeur Général et l'ensemble du personnel du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion
ont l'insigne honneur de présenter
à **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine,**
leurs vœux les meilleurs, ainsi qu'à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan,
à son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid
et aux membres de la Famille Royale.



Pour le Maroc Avenir

EDITO

Par

Abdellah Chankou

Oui à l'avenir, non à l'aventure

Vendredi 1er juillet est une date-charnière dans l'histoire du Royaume. Ce jour-là, le peuple marocain a largement dit oui à la nouvelle constitution. Un oui massif dont le taux a dépassé toutes les prévisions. Une seule lecture possible à ce plébiscite, le retour de la confiance des citoyens dans la politique, une confiance dont tous les partis se sont félicités car elle avait déserté le pays dans des proportions considérables au cours des consultations électorales des dernières années.

En disant oui à la nouvelle Constitution, les Marocains ont dit oui au changement qu'ils ont attendu depuis plusieurs années. Les partis politiques sur lesquels reposent en grande partie la responsabilité de donner corps à ce changement en faisant vivre les nouvelles dispositions constitutionnelles n'ont plus le droit de décevoir les attentes populaires. Autrement, les conséquences en seront extrêmement fâcheuses, voire dangereuses pour le pays. Le premier signal fort qu'attendent les citoyens réside dans le choix des profils des candidats par l'ensemble de la classe politique. L'objectif étant de permettre à la population d'avoir des représentants dignes de ce

nom, de rehausser par la même occasion le niveau du Parlement et de réhabiliter l'action législative. Cet objectif noble passe par la mobilisation des partis politiques, toutes obédiences idéologiques confondues, pour la signature de manière solennelle d'un gentleman agreement. Il s'agit de s'entendre sur le profil du candidat aux pro-

L'heure a sonné pour que les Marocains soient dignement représentés par ceux qui sont capables de défendre leurs intérêts et d'être les fidèles interprètes de leurs attentes.

chaines élections législatives sur le plan du niveau scolaire (pas moins du bac par exemple) et de sa moralité qui doit être irréprochable. La crédibilisation du processus politique en cours et la lutte contre la corruption électorale sont à ce prix. C'est le seul moyen de rompre avec les pratiques du passé en matière de choix des candidats, de capitaliser sur la réussite historique du référendum constitutionnel et de conquérir davantage la confiance des citoyens.

Naguère, il arrivait souvent pour ne pas dire toujours qu'un candidat instruit d'un certain niveau intellectuel morde la poussière face à un rival sans niveau mais dont la seule arme est sa capacité à soudoyer les électeurs. Que tous les partis accréditent des femmes et des hommes compétents qui ont d'autres arguments que l'achat des voix, c'est le seul moyen de barrer la route à la corruption électorale qui fait des ravages à chaque élection et par conséquent d'écrémer l'élite du pays.

Tout à leur course vers l'arithmétique (le plus grand nombre de sièges pour former le gouvernement ou du moins être dedans), le danger serait cependant que les états-majors des partis cèdent à la tentation de présenter de nouveau ces professionnels des élections, nantis juste en avoirs et pas en savoir, incapable de lire une loi de finances ou d'élaborer des projets de loi...

Alors vivement un gentleman agreement politique franc et sincère! L'heure a sonné pour que les Marocains soient dignement représentés par ceux qui sont capables de défendre leurs intérêts et d'être les fidèles interprètes de leurs attentes. Le Maroc n'a plus droit à l'erreur. Oui à l'avenir, non à l'aventure ! ■

Les points forts

Le 17 juin, le Roi Mohammed VI annonçait les détails du projet de constitution remplaçant celle de 1996, héritée de son père. Voté par voie référendaire le 1er juillet à plus de 98%, ce texte comprend 180 articles, certains très détaillés, qui sont de nature à asseoir une vraie démocratie. Synthèse.

Régime politique

AVANT

« Le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale. »

APRÈS

« Le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale. »

Identité

AVANT

« Le royaume du Maroc, Etat musulman souverain, dont la langue officielle est l'arabe, constitue une partie du Grand Maghreb arabe. »

APRÈS

Une identité pluraliste, « forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique amazighe et saharo-hassanie, s'est nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen ». L'arabe et l'amazighe sont les deux langues officielles de l'Etat.

Égalité entre les sexes

AVANT

« L'homme et la femme jouissent de droits politiques égaux. »

APRÈS

« L'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental », qui découlent de la constitution et des traités.

Libertés individuelles

AVANT

« Nul ne peut être arrêté, détenu ou puni que dans les cas et les formes prévus par la loi. Le domicile est inviolable. Les perquisitions ou vérifications ne peuvent intervenir que dans les conditions et les formes prévues par la loi. »

APRÈS

Toute personne détenue doit être informée des motifs de sa détention et



Abdeltif Mennouni, président de la commission de la constitution.

de ses droits. La détention arbitraire ou secrète et la disparition forcée sont des « crimes de la plus grande gravité ». « La présomption d'innocence et le droit à un procès équitable sont garantis. »

Commanderie des croyants

AVANT

L'article 19 consacrait la confusion des pouvoirs temporel et spirituel du monarque : « le Roi, Amir al-Mouminine. Représentant suprême de la nation, symbole de son unité, garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat, veille au respect de l'Islam et de la Constitution. »

APRÈS

Les attributs spirituels et temporels du Roi sont scindés. Amir al-Mouminine, il « veille au respect de l'Islam, préside le conseil supérieur des oulémas ». En tant que « chef de l'Etat, son représentant suprême, symbole de l'unité de la nation, garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat et arbitre suprême entre ses institutions » il veille au respect de la Constitution.

La personne du Roi

AVANT

« La personne du Roi est inviolable et sacrée. »

APRÈS

« La personne du Roi est inviolable et respect lui est dû. »

Premier ministre

AVANT

« Le Roi nomme le Premier ministre. »

APRÈS

« Le Roi nomme le chef du gouvernement au sein du parti politique arrivé en tête des élections des membres de la chambre des représentants, et au vu de leurs résultats. »

Parlement

AVANT

« La loi est votée par le Parlement. »

APRÈS

« Le Parlement exerce le pouvoir législatif. Il vote les lois, contrôle l'action du gouvernement et évalue les politiques publiques. »

Dissolution

AVANT

Le roi, seul, peut « dissoudre, par dahir, l'une ou les deux chambres du Parlement. »

APRÈS

Le Roi garde son pouvoir de dissolution. Élément nouveau : le chef du gouvernement peut dissoudre la chambre des représentants, par décret pris en Conseil des ministres.

Gouvernement

AVANT

« Le gouvernement est responsable devant le Roi et devant le Parlement. »

APRÈS

« Le gouvernement exerce le pouvoir exécutif », sous l'autorité du chef du gouvernement. Il met en œuvre son programme, « assure l'exécution des lois, dispose de l'administration et supervise l'action des entreprises et établissements publics ».

Justice

AVANT

Le Roi nomme par dahir les magistrats, « sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature ». « Les jugements sont rendus et exécutés au nom du roi. »

APRÈS

Le Roi « approuve par dahir la nomination des magistrats par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire », qu'il préside. « Les jugements sont rendus et exécutés au nom du Roi et en vertu de la loi. » ■

Les nouveautés

Conseil supérieur de sécurité

Mise en place d'un conseil supérieur de sécurité, « instance de concertation sur les stratégies de sécurité intérieure et extérieure du pays, et de gestion des situations de crise ». Présidé par le roi, il comprend le chef du gouvernement, les présidents des deux chambres du Parlement, les ministres régaliens, des officiers supérieurs de l'armée.

Nomadisme politique

« Tout membre de l'une des deux chambres qui renonce à son appartenance politique au nom de laquelle il s'est porté candidat aux élections ou le groupe ou groupement parlementaire auquel il appartient est déchu de son mandat. »

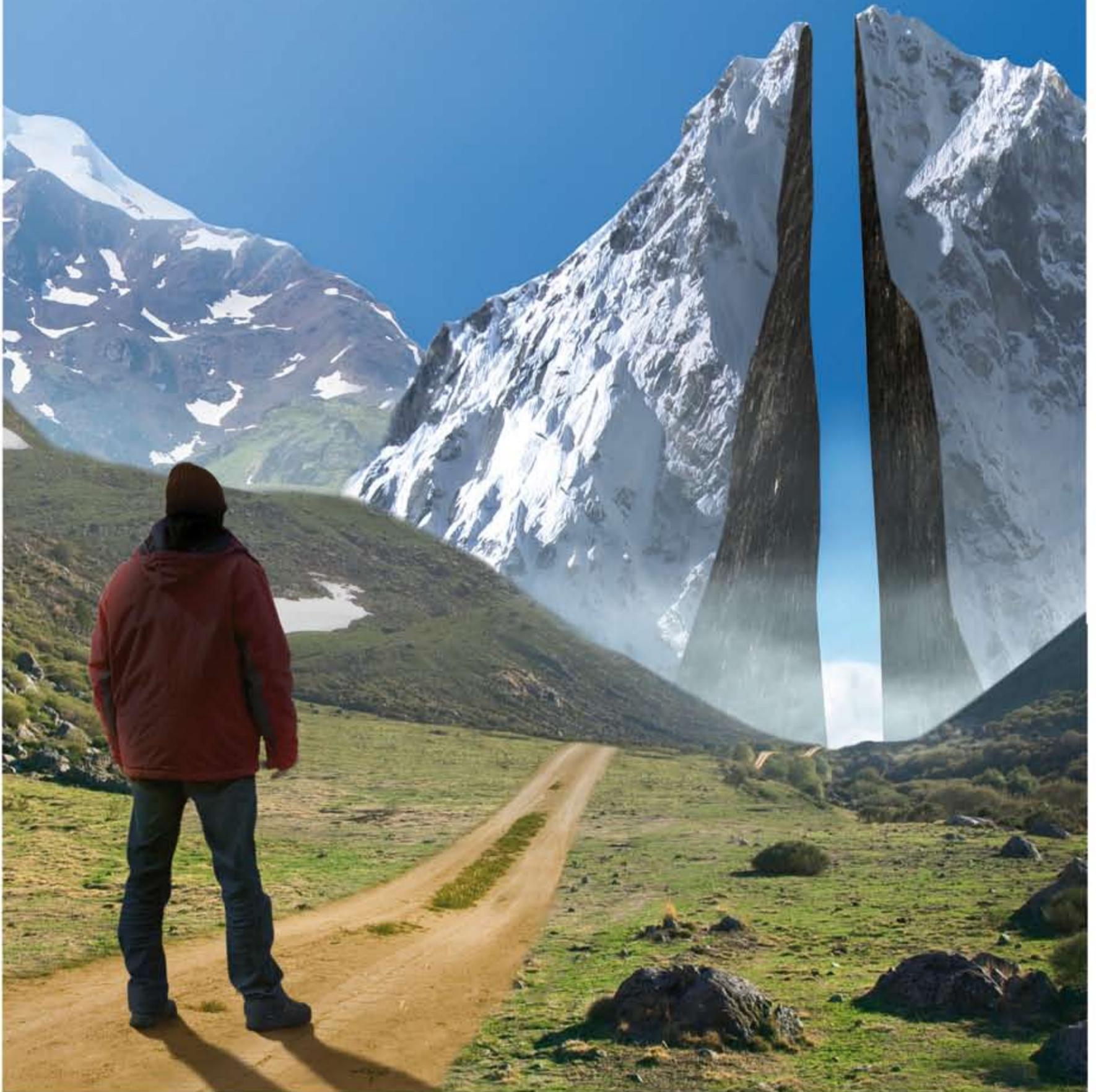
Droit à l'information

« Les citoyennes et les citoyens ont le droit d'accéder à l'information détenue par l'administration publique, les institutions élues et les organismes investis d'une mission de service public. Le droit à l'information ne peut être limité que par la loi. »

BANQUE POPULAIRE
FAITE POUR VOUS



NOUS OUVRONS LA VOIE À CHACUN... À TOUS.



Quels que soient vos ambitions et vos projets, la Banque Populaire vous accompagne pour les réaliser au-delà de vos attentes. Notre engagement à vos côtés émane de notre profonde conviction que chaque client mérite une approche personnalisée. Chaque jour, nous nous investissons dans le respect de nos valeurs fondatrices de citoyenneté, de solidarité et de coopération, en ouvrant les voies de la réussite, à chacun... à tous.

La Baïa, un pacte sacré

Selon la tradition marocaine, la Baïa n'est pas un cérémonial figé. Il a pu évoluer à travers le temps en intégrant une dimension politique et territoriale pour s'adapter aux évolutions institutionnelles du moment.

Au-delà de son aspect festif et spectaculaire extérieur qui suscite fascination et émotion aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, la Baïa revêt un caractère éminemment politique et religieux. C'est une sorte de contrat social à double portée. D'un côté il y a la dimension religieuse de l'allégeance proprement dite par laquelle les sujets investissent leur Souverain de pouvoirs de commanderie de croyants, et de l'autre, il y a la dimension temporelle d'Al walae qui ajoute au chef religieux ou le Sultan la prérogative de chef d'Etat au sens politique du terme. Cette dernière dimension pouvant être renouvelée chaque année contrairement à la première qui est faite seulement au moment de l'accès au Trône. De plus, l'acte de la Baïa sous sa forme religieuse est consigné par écrit et signé par les oulémas, les grands dignitaires du régime et les chefs de l'armée. Ainsi depuis l'indépendance du Maroc, deux actes de Baïa ont été rédigés à l'occasion de l'investiture de feu Hassan II et de son héritier Mohammed VI de leurs pouvoirs de la grande Commanderie des croyants (Al imama al qobra). Ce nouveau concept d'Al walae (qui signifie plus reconnaissance d'autorité que soumission) va s'institutionnaliser pour devenir une constante de la vie politique nationale après l'abandon du régime du Sultanat pour celui de Royauté sous le règne de feu Mohamed V. L'organisation annuelle de la

fête du Trône dès 1933 à Salé en fut la consécration. Selon le politologue Mohamed Tozy, « les cérémonies annuelles d'allégeance servent plutôt à la présentation du walaa, et non pas de la Baïa proprement dite, comme celle qui a été accordée à SM Mohammed VI, le 23 juillet 1999, dans laquelle les signataires réitèrent leur engagement pour le respect du devoir d'obéissance, de fidélité et de dévouement qui découlent de la Baïa, dans le bonheur et l'adversité ». Et, « si les accessoires de la souveraineté (parasol, costume, chevaux de compagnie...) sont bien visibles, les tribus ont disparu et les hommes ont changé. Agents d'autorité, élus locaux, notables (oulémas, professeurs d'université, gros commerçants) sont priés de se tenir, durant la journée de la fête du trône, dans l'enceinte du Palais », souligne le professeur marocain. Cependant, parmi les convives venus prendre part à hafl Al walae, ce sont les agents du ministère de l'Intérieur qui occupent les premiers rangs. Oulémas, walis, ministres, hauts fonctionnaires, et parlementaires se courbent au passage du Roi, font acte d'allégeance en clamant Allah ibark F'aamer Sid (que Dieu bénisse mon seigneur). Les serviteurs du palais répondent en chœur et à l'unisson Allah irdi alikoum, gallikoum Sidi (Notre Seigneur vous a accordé sa bénédiction). Si le rituel de la Baïa remonte aux premiers temps de l'Islam, les historiens s'accordent à penser qu'il a été introduit au Maroc actuel avec



L'allégeance et plus qu'un rituel...

l'avènement de la dynastie Idrisside. La Baïa dans son aspect religieux est faite au Sultan une seule fois dans sa vie, au moment de son intronisation. Comme la Baïa dans sa dimension temporelle (Al walae), elle ne prend fin qu'avec la destitution du sultan. En fait si les sujets s'engagent par la Baïa sous ses deux formes à l'obéissance au Sultan et au respect de son autorité, cette dernière peut très bien être remise en cause si le Sultan ou le Roi trahit ses engagements à garantir la paix et la sécurité de ses sujets et de leurs biens, la protection de la religion, de l'intégrité territoriale et de l'Etat.

Tradition

Le rituel ou le cérémonial de la Baïa cessera d'être organisé une seule fois, au moment de l'intronisation du Sultan, avec l'avènement de la dynastie Saâdienne. Ainsi, le Sultan Ahmed Al Mansour Eddahbi instaura non seulement une Baïa renouvelable tous les ans mais il introduisit le concept d'allégeance au Prince héritier tout en mettant en place tout un dispositif cérémonial qui se déroulait à l'extérieur des murs la ville, dans un vaste espace appelé le méchouar. Les oulémas, les chefs des tribus, les cadis, les khatib (orateurs religieux), les chefs de l'armée y venaient en groupes méticuleusement organisés selon le rang social de chaque

institution présenter leur allégeance au Souverain après le discours inaugural prononcé par un grand cadî. Les Souverains alaouites ont dès l'avènement de Moulay Rachid repris l'ensemble de ces rituels en faisant pérenniser la tradition et ce jusqu'aux premières années de l'indépendance où le concept de la Baïa va connaître un certain nombre de petits changements qui s'inscrivent toutefois dans la continuité ; étant donné que celle-ci va préserver sa dimension religieuse de ciment sacré qui lie le Sultan et le peuple, ayant lieu une seule fois, au moment de l'accession au Trône ; excepté le cas de la libération d'une terre colonisée, comme cela fut le cas de la région d'Oued Eddahab dont la récupération est fêtée chaque 14 Août depuis 1979. De même la cérémonie mettant en scène l'aspect temporel de la Baïa ou de l'Allégeance (Hafl Al walae) qui avait lieu chaque 3 mars sous feu Hassan II et chaque 30 juillet sous son successeur Mohammed VI connaîtra elle aussi quelques introductions nouvelles. Dont le fameux carrosse royal or et rouge écarlate, cadeau de la cour d'Angleterre. Néanmoins, l'hippomobile utilisé fréquemment dans les premières années du règne de Mohammed VI s'éclipsera des fois au profit du pur sang noir, symbole du Trône mobile. ■

Saliha Toumi

Soltan Tolba

La tradition de Soltan Tolba remonte au XVIIIe siècle : c'est la « fête de la liberté » accordée pour 6 jours aux étudiants de l'université Al Qaraouiyine avec la complicité du Sultan. Un étudiant est élu «Soltan Tolba» et en aura tous les pouvoirs pendant une semaine, prétexte pour exprimer toutes revendications (habits, logement, nourriture...) et aussi critiques... mais le 6e jour, le vrai Sultan se présente à la cérémonie... et tout rentre dans l'ordre... initial.

A. Kenfaoui a écrit et fait réaliser (avec Taïb Saddiki) la pièce Soltan Tolba en 1967 au théâtre municipal de Casablanca. Quarante ans après, enfin éditée, elle a pu être lue et revue sur les planches !

*Soltan Tolba, Tarik editions, 128 pages, 2004.
d'après le Matin du Sahara du 14 octobre 2004*



Sa Majesté Le Roi Mohammed VI

A l'occasion du 12^{ème} anniversaire de l'accession de Sa Majesté Le Roi au trône de ses glorieux ancêtres, Le Directeur Général de la Maison de l'Artisan ainsi que l'ensemble du personnel présentent leurs félicitations et leurs vœux les plus sincères à Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie, priant Dieu Tout-Puissant de préserver Sa Majesté ainsi que l'ensemble de la noble famille royale en leur procurant santé et bonheur.

La nouvelle constitution vue par les médias étrangers

La presse internationale dans sa diversité s'est intéressée au cas du Maroc. Tour d'horizon.

The Washington Post

Washington post : « Une réforme démocratique au pays »

Ce vendredi 1er juillet, les Marocains ont approuvé massivement le projet de la nouvelle constitution proposé par leur Roi qui mènera vers une réforme démocratique au pays, annonçait hier soir le ministère de l'Intérieur. Les résultats préliminaires ont montré une cote de 98,94 % d'approbation et de 72,56 % de taux de participation et semblaient indiquer conviction des Marocains dans les promesses du Roi de la réforme quelques mois seulement après que des centaines de milliers aient défilé dans tout le pays nord-africains demandant plus de démocratie.

THE INDEPENDENT

The Independent : « Le Maroc s'est abstenu de recourir à la force »

Le Maroc tient sa consultation référendaire au moment où les révolutions qui ont balayé la région peinent toujours à réaliser le changement tant souhaité. Le Maroc s'est abstenu de recourir à la force contre les manifestants, au moment où les réalisations démocratiques au lendemain des événements du Printemps arabe restent fragiles, les réformes engagées par le Maroc lui ont valu un soutien à grande échelle de la part de la communauté internationale.

Les Echos

Les Echos : « Des avancées qui restent toutefois à confirmer »

La nouvelle constitution largement approuvée par les Marocains à l'issue du référendum de vendredi comporte des avancées qui restent tou-

tefois à confirmer dans la pratique. Le score est impressionnant: plus de 98% des électeurs marocains ont voté «oui» vendredi au référendum, et le taux de participation approche les 73%. Le pays a donc une nouvelle constitution qui donne davantage de pouvoirs au Premier ministre et au Parlement (...). Les réformes proposées représentent une réponse significative aux aspirations légitimes du peuple marocain.

FT
FINANCIAL TIMES

Financial Times : « vers un système politique plus ouvert »

«La révolution pacifique est impossible», John Kennedy a dit, «faire la révolution violente est inévitable». Le Roi Mohammed VI du Maroc essaie d'éviter de devenir le dernier dirigeant arabe à prouver cette maxime. Le vendredi 1er juillet, les citoyens marocains ont eu la chance de voter sur un ensemble de réformes constitutionnelles proposées en réponse aux protestations des jeunes qui ont éclaté à travers le royaume en février dernier. Les propositions constituent une première étape favorable vers un système politique plus ouvert – mais sans plus. Les réformes visent une variété de problématiques que connaît le Maroc. Ainsi, les femmes bénéficieront de davantage de garanties en ce qui concerne l'égalité sociale et civique. La langue berbère sera officiellement constitutionnalisées.

France Soir
VOTRE GRAND QUOTIDIEN NATIONAL

France Soir : « Les Marocains ont accordé leur confiance au Roi »

«Le oui l'a emporté. Sur fond de grands bouleversements dans le



La jeunesse doit davantage se mobiliser...

monde arabe, près de 98 % des électeurs Marocains ont accordé leur confiance au Roi Mohammed VI pour qu'il engage le royaume sur la voie des réformes, selon les résultats officiels du référendum sur une révision de la Constitution. Le taux de participation a atteint 72,65 % dans les 94 % des bureaux de vote où le dépouillement a eu lieu. Aujourd'hui, nous avons tourné une page de notre histoire et ouvert celle de la démocratie participative», a indiqué le ministre de la Communication, Khalid Naciri.

LE FIGARO · fr

Le Figaro : « les Marocains ont voté pour un renforcement de la démocratie »

Les électeurs ont approuvé vendredi à plus de 90 % le projet de constitution proposé par le Roi Mohammed VI. À Rabat, la capitale, comme dans tout le royaume, les Marocains ont voté vendredi pour un renforcement de la démocratie. Bien avant la fermeture des bureaux de vote, la victoire du oui au référendum sur la nouvelle constitution paraissait largement acquise. (...) De son côté, le

Mouvement du 20 Février qui, avec ses manifestations, est à l'origine des changements en cours, se trouve à un tournant.

Marginalisé, il va devoir choisir entre une posture purement protestataire et un engagement dans les espaces ouverts par le processus de démocratisation.

THE TIMES OF INDIA

Times of India « Réformes ouvrant la voie vers plus de démocratie »

Une majorité écrasante de 98 % des Marocains ont voté pour des réformes constitutionnelles accordant davantage de pouvoirs au Parlement, et ouvrant la voie vers plus de démocratie. (...) Le référendum qui s'est tenu vendredi 1er juillet sous une chaleur de plomb (près de 41 degrés), aura enregistré un taux de participation de 73 %, dont près de 98 % ont répondu oui à la constitution élaborée par la commission, nommée par le Palais, en réponse aux revendications de la rue et à la colère qui envahissait le monde arabe et qui a donné lieu à ce que beaucoup ont appelé le «Printemps arabe». ■

Nouvelle constitution : La classe politique applaudit

La classe politique a accueilli la nouvelle constitution et son plébiscite en appuyant sur l'applaudimètre, le seul instrument qu'elle maîtrise bien pour l'instant...

Salaheddine Mezouar, président du RNI

«Le taux réconcilie le Marocain avec la chose politique»

«Les résultats confirment la détermination du peuple marocain qui est conscient de vivre un moment important de son histoire. Le taux de participation annoncé réconcilie le Marocain avec la chose politique. La balle est dans le camp des partis politiques qui doivent comprendre que le Maroc a changé et que les Marocains ont changé et qu'ils ont des attentes vis-à-vis des représentants et des forces politiques pour qu'ils s'adaptent à la nouvelle réalité du Maroc».



Abdelwahed Radi

Premier secrétaire de l'USFP

«L'heure est à la mobilisation»

C'est un nouveau départ pour le Maroc avec davantage de développements, de libertés, de droits et de devoirs. (...) On note des acquis politiques, économiques, sociaux et culturels. Une trentaine d'articles font référence aux droits et libertés... C'est une démocratie positive. Les citoyens peuvent participer à la législation à travers des propositions aux députés et en saisissant la Cour Constitutionnelle... Les partis politiques, les citoyens, les syndicats et la société civile doivent se mobiliser sérieusement et se doter du sens de responsabilité pour la mise en œuvre de ce document historique empreint d'espoirs et de progrès.



Mohamed Moujahid

secrétaire général du PSU

« Il n'y a pas une réelle séparation des pouvoirs »

En plus du PSU, il y a également le PADS et le CNI qui sont contre le contenu et la forme du projet de la nouvelle Constitution. (...) En ce qui concerne le contenu, il ne répond pas au sujet de la monarchie parlementaire. Même s'il y a eu une avancée au niveau de



certains points notamment la question des droits de l'Homme, l'égalité entre la femme et l'homme, l'élargissement des prérogatives du Parlement, mais la question principale de l'essence du pouvoir n'a pas changé.

Il n'y a pas une réelle séparation des pouvoirs.

Mohand Laenser

Secrétaire général du MP

«Une rupture avec le passé»

L'adoption de la constitution signifie une rupture avec l'époque qui précède 2011. La révision du texte est un terme juridique, mais en réalité le Maroc s'est doté d'une nouvelle constitution. Celle-ci représente un indicateur de confiance qui rassure quant à bon nombre d'éléments, notamment la reddition des comptes. La voie est désormais ouverte pour le passage vers les autres réformes. En effet, la constitution, à elle seule, n'est pas suffisante. Il faut au moins élaborer 26 lois organiques. Il restera aussi le changement des mentalités, le sérieux et l'encadrement.



Thami El Khyari,

Secrétaire national du FFD

« Une nouvelle ère »

Le Oui constitue un indicateur porteur d'espoir. L'adoption de la nouvelle constitution permet au Maroc de rentrer de plain-pied dans une nouvelle ère. Nous devons tous œuvrer pour faire en sorte que l'institutionnalisation soit à la hauteur des aspirations et de la nouvelle ère. Nous allons nous y attacher et faire en sorte à



ce que le futur Parlement soit responsable et à ce que le gouvernement soit capable de gérer. Les Marocains se sont prononcés. Il faut désormais mettre à niveau les institutions.

Abbas El Fassi,
secrétaire général de l'Istiqlal

«On est fiers du rythme des réformes profondes»

«Le parti de l'Istiqlal fier de la maturité et de la prise de conscience du peuple marocain, et sa grande appréciation de la Haute volonté de SM le Roi qui a décidé de conférer à l'expérience marocaine un caractère singulier sur la voie du changement et de la réforme. Les istiqalaliens sont fiers du rythme des réformes profondes conduites par le Souverain depuis son accession au Trône»



Nabil Benabdellah

Secrétaire général du PPS

«Un changement considérable»

C'est une nouvelle ère. Les pouvoirs reposent sur des socles institutionnels, progressistes et démocratiques. Il s'agit de l'édification d'un Etat moderne et démocratique qui garantit la justice, la liberté et l'égalité. La promulgation de la constitution cristallisera un changement considérable dans les plus brefs délais au profit des citoyens marocains.



Mohamed Cheikh Biadillah,
secrétaire général du PAM

«Un pacte historique sans précédent»

La nouvelle constitution est un pacte historique sans précédent qui jette les bases d'un Maroc évolué, développé et moderniste, promu à être un modèle pour les autres pays, a affirmé à la MAP Mohamed Cheikh Biadillah. Le discours royal du 17 juin restera gravé dans l'histoire du Maroc comme étant significatif de l'appartenance à la sphère des grandes nations démocratiques, fort en cela d'une Constitution assurant à tous liberté, dignité, citoyenneté et participation, a-t-il ajouté.. ■



Marocains sans Frontière

MIFTAH BILA HOUDOUD

Vous faciliter l'accès
à la propriété



Miftah



ATTIJARIWAFABANK, ICI, LÀ-BAS ET PARTOUT.

Attijariwafa bank vous propose le crédit immobilier Miftah Bila Houdoud :
une solution de financement simple et attractive pour l'achat de votre
logement au Maroc.

التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

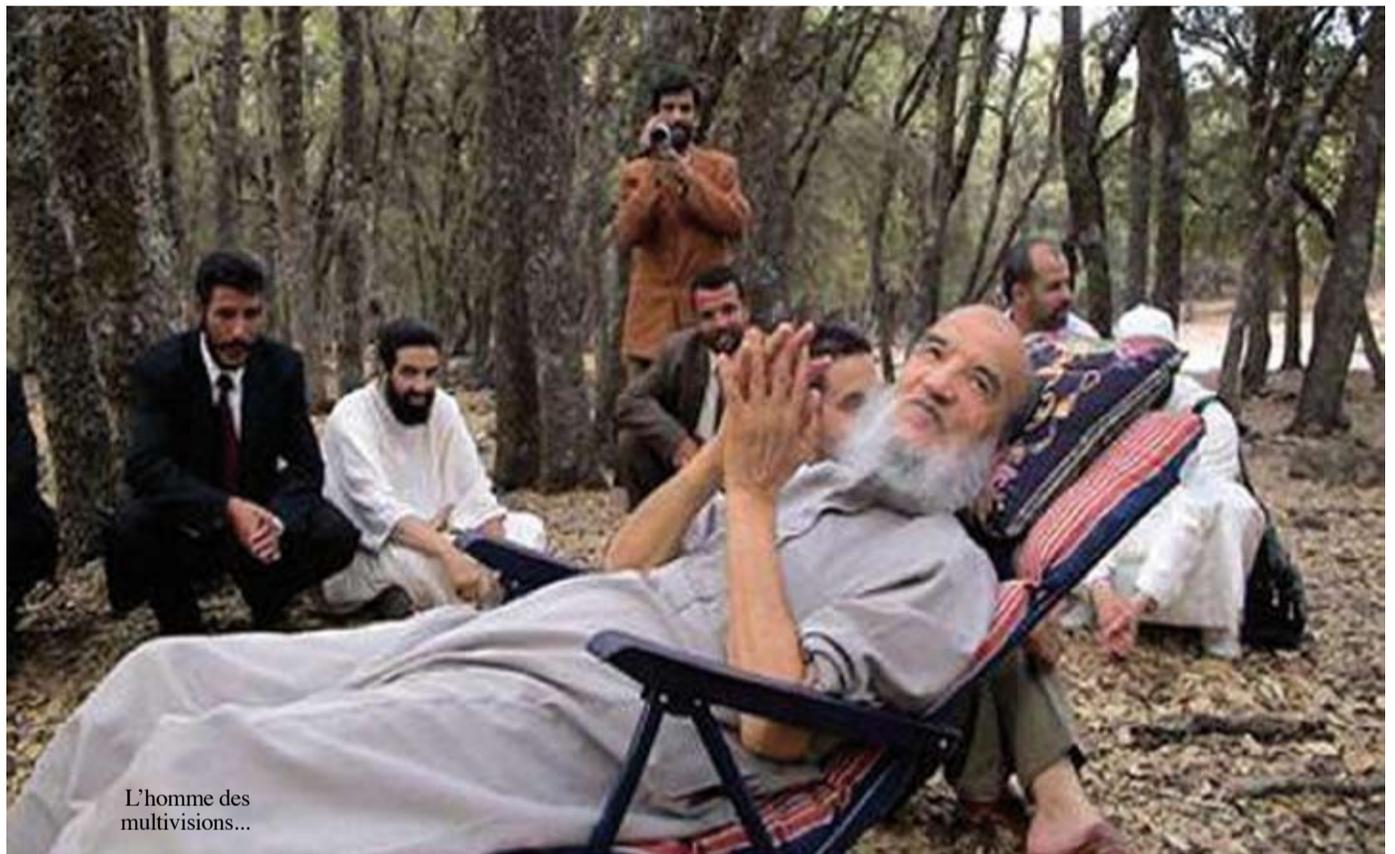
De jeunes loups et de vieux renards

Dans la foulée de la révolte tunisienne qui a poussé à la fuite le président Zine Al Abidine Benali, le Maroc a connu son mouvement de jeunes contestataires né un dimanche 20 Février.

Je vous ai compris! C'est le message lancé par le souverain aux jeunes qui ont marché par milliers le 20 février dans les différentes villes du pays en revendiquant à l'unisson égalité, dignité, démocratie et liberté ainsi que l'éradication de la corruption et la prévarication sous toutes ses formes. Les appels à manifester se multiplient sans jamais demander la chute du régime. Tout le monde est conscient que la monarchie est le ciment de l'unité et de la cohésion de la société marocaine.

Aussitôt, le mouvement, né dans la foulée de la révolte tunisienne et animé par des jeunes qui se sont rencontrés sur les réseaux sociaux, prend le nom de cette date symbolique. Je vous ai compris. Dans son discours du 9 mars salué comme étant visionnaire et courageux aussi par la classe politique locale que par les dirigeants des puissances étrangères, S.M le Roi Mohammed VI annonce une large réforme constitutionnelle où il proclame en substance sa volonté de partager son pouvoir avec les partis politiques et d'instaurer une véritable démocratie avec son corollaire qu'est la reddition des comptes qui est absente dans la gouvernance nationale. En dehors de quelques procès souvent à caractère politique comme celui de Laâfora et consorts et l'expédition à l'ombre de quelques lampistes sans protection, pas de sanction de hauts responsables dans l'exercice de leurs fonctions. Pour ne pas commettre l'erreur de nombre pays arabes dont les régimes furent balayés par la révolte (Tunisie et Égypte), le palais a anticipé en prenant l'initiative plutôt que de laisser la contestation s'enliser.

Or, malgré les réformes importantes annoncées, les jeunes du 20 février ont proclamé leur détermination à poursuivre leurs manifestations jusqu'à satisfaction totale de leurs revendications. «*Nous ne voulons pas des réformes, nous voulons le*



L'homme des multivisions...

changement», disent-ils. Même radicalisme affiché après la mise en place de la nouvelle constitution, le mouvement a appelé ses partisans à boycotter les urnes le jour du vote le 1er juillet. Tout au long des consul-

Le mouvement du 20 Février sera rapidement phagocyté par les groupuscules d'extrême gauche gravitant autour de l'AMDH et les membres de l'association interdite Al Adl Wal Ihssane de Abdesslam Yassine

tations pour l'élaboration de la nouvelle constitution, les «févriéristes» continuent à descendre da la rue tous les dimanches pour réitérer leurs

revendications. Mais sans jamais attendre l'ampleur de la première marche. Cependant, le mouvement, qui souffre visiblement d'une crise de leadership et d'une absence de vision claire, commence à déraiper lorsqu'apparaissent dans les différentes marches des banderoles en impression numérique montant en épingle les portraits de certaines figures avec des slogans réclamant soit leur départ (le fameux dégage) soit leur jugement. L'entreprise de la calomnie est évidente, elle a même l'allure de règlement de comptes. Qui est derrière ? Les adlistes, les gauchistes ? Des partis qui ont pignon rue ? Tout est possible.

Ce qui est certain c'est que le mouvement du 20 Février sera rapidement rejoint (pour être phagocyté ensuite) par les groupuscules d'extrême gauche gravitant autour de l'AMDH et les membres de l'association interdite Al Adl Wal Ihssane de Abdesslam Yassine. L'emprise de ces deux courants sur les jeunes du mouvement ne fait aucun doute. Les marches se multiplient

mais la mobilisation est assez faible. Tout se passe comme si les adlistes cherchaient à monter la pression en poussant les autorités à réprimer les manifestations à l'instar de ce qui s'est passé dans les autres pays arabes. Le cheikh Abdesslam Yassine croit en effet que sa Qawma (soulèvement populaire) est à deux doigts de se concrétiser.

Mais le vote massif en faveur de la nouvelle constitution a contrarié les desseins sombres et inavoués des jusqu'aux boutistes qui ne s'avoueront pas vaincus malgré le vote massif en faveur de la nouvelle constitution. Or, cette fois-ci, les contestataires n'ont plus le monopole de la rue, une armée de jeunes favorable à la constitution descend désormais dans la rue pour proclamer son soutien au nouveau texte. Désormais, deux groupes défilent chacun pour des raisons différentes. Pour empêcher les affrontements entre les deux camps qui ne se blaireront pas, la police est obligée d'intervenir pour jouer les forces d'interposition. Jusqu'à quand ? ■

«Pour nous, la lutte continue»

Mohamed Balfoul est un Jeune homme de 26 ans. Consultant dans une société de conseil et formation, il fait partie du 20 Février. Voilà sa vision des choses qui traduit celle de ses collègues du mouvement. Édifiant...



Mohamed Balfoul

Le non a représenté 1,5% des votants, soit quelque 150.000 personnes. Ne trouvez-vous que vous êtes très minoritaire dans le pays et que le mouvement doit respecter le vote de la majorité?

Il faut faire un calcul exact, le pourcentage de 1,5% n'est pas assez juste. Le corps électoral représente 25 million des personnes, Les inscrits sur les listes sont 13 millions, les votants c'est presque 10 millions (tout cela selon les statistique officielles). Donc, il faut en déduire que seuls 40% des Marocains se sont rendus aux urnes, tandis que plus de 60% on boycotté le référendum !!!!!!!

Ce calcul farfelu c'est vous qui le faites pour valider votre thèse, mais il ne tient pas la route. Il faut que vous reconnaissez que vous êtes très minoritaire dans le pays...

Je ne suis pas d'accord...

Dîtes-nous, que va devenir maintenant votre mouvement après le oui massif des Marocains pour la nouvelle Constitution? D'abord il n'y a pas eu de oui massif, la plupart des électeurs qui ont voté sont des analphabètes, des femmes ou des personnes âgées. La majorité des jeunes ont boycotté cette opération référendaire. Pour nous la seule alternative c'est de continuer les manifestations. Rendez-vous dans la rue comme d'habitude, chaque dimanche. Pour nous, la lutte continue.

Les analphabètes n'auraient-ils pas le droit de voter ?

Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Ne comptez-vous pas vous transformer en parti politique ou rejoindre d'autres formations existantes en vue de militer de l'intérieur pour faire aboutir le changement que vous revendiquez?

Il est hors de question que le Mouvement du 20 Février se transforme en parti politique car il regroupe un ensemble hétérogène de courants, mais il y a des militants qui sont déjà membres des organisations de jeunesse des partis politiques ou d'autres mouvements.

Certains observateurs considèrent que votre mouvement s'est dévoyé dès qu'il s'est rapproché des gauchistes et des adlistes qui ont d'autres visées politiques?

Ce sont les paroles du Makhzen, les gauchistes et les adlistes font partie du peuple marocain et personne n'a le droit de les isoler. Au contraire, leur présence à nos côtés donne plus de force au mouvement...

En quoi la nouvelle constitution ne pas répond-t-elle à vos attentes?

Nous avons boycotté la constitution par principe car la méthodologie que nous avons proposée n'a été respectée. Il s'agit de la mise en place d'un comité élu par le peuple, qui a la charge de débattre de tous les points qui doivent figurer dans la consti-

tution, sans pression ni orientation ni fixation des lignes rouges. Il faut être honnête; le nouveau texte n'a rien de spécial. En plus, nos revendications qui sont aussi sociales et économiques n'ont pas été prises en compte.

Vous revendiquez tout de suite une monarchie parlementaire. Ne pensez-vous

pas que c'est encore trop tôt pour le Maroc et qu'il faut d'abord appliquer pleinement les dispositions de la nouvelle constitution pour évoluer vers un système parlementaire?

Nous avons attendu 12 ans, mais rien n'a été fait pour faire aboutir les vrais changements. Voulez-vous qu'on attende encore 12 ans pour être à nouveau déçus ? ■

Pour vos factures, choisissez le mode de règlement qui vous convient !

Pour régler vos factures en toute liberté, Lydec vous propose plusieurs services de paiement gratuits, pratiques et sécurisés :

- Par Internet, en vous connectant sur votre agence en ligne sur www.lydec.ma ;
- Par prélèvement automatique bancaire ;
- Dans les guichets automatiques bancaires du Crédit du Maroc et de la Banque Populaire ;
- Dans les Espaces Services de Casablanca et Mohammedia (liste disponible en agence Lydec).

Toutes nos énergies pour vous

Lydec ليدك

C'est l'homme qu'il faut bâtir

On connaît le cahier des charges pour construire une villa ou un immeuble. Mais celui de construire un bon citoyen travailleur et discipliné reste à élaborer. Tout un programme...

« *In'y a de richesse que d'homme* ». Cette fameuse citation d'Adam Smith est d'une actualité brûlante. Quels sont les pays riches, excepté là où il y a du pétrole et du gaz ? Les U.S.A, le Canada, l'Europe de l'Ouest, les pays scandinaves, la Corée du sud, le Japon et la Chine. Je me rappelle avoir demandé un jour à un journaliste japo-



Abderrahmane Mokhtari (*)

nais quel était le secret de la réussite du Japon, sachant que ce n'est pas un pays riche en minerais et que son territoire n'est pas propice à l'agriculture. Il me répondit que les Japonais accordaient à la valeur travail une très grande importance et qu'au lendemain de la seconde Guerre Mondiale, le pays a misé sur des personnes exceptionnelles (leaders, entrepreneurs, visionnaires et porteurs de projet), les shoeibels, qui ont amassé des fortunes mais les répartissaient au fur et à mesure de l'accumulation du capital, contrairement à d'autres pays où la philosophie de la réussite consiste à cumuler des richesses et à ne répartir que des miettes. Répartir ici ne veut pas dire donner, mais investir. Pour concrétiser cela, il m'a donné l'exemple de Sony, une marque internationale que l'on doit à un homme génial et travailleur qui a su créer et développer un projet à dimension mondiale mais qui continuait à avoir son bulletin de paie chaque fin de mois et à habiter un deux pièces cuisine alors que son business générait des richesses chez des dizaines de milliers de gens à travers la planète. Il me dit qu'au Japon, il y a toujours quelques centaines de personnes comme le créateur de Sony



qui œuvrent comme lui.

Aux U.S.A, au Canada, en Europe et dans les pays scandinaves, au départ, les hommes qui avaient la responsabilité de conduire la destinée de leurs pays se sont mis d'accord sur des règles où des valeurs humaines étaient présentes avec force (travail, éthique, respect des droits humains, etc.). Ils ont mis aussi en place des procédures et des infrastructures de bonne gouvernance pour garantir le respect de ces valeurs (la Révolution française, la constitution américaine, ...).

Une étude scientifique réalisée sur un échantillon d'habitants du Danemark a révélé que les gens respectaient scrupuleusement les règles de conduite sur la route non pas parce qu'ils étaient différents génétiquement des autres peuples, mais uniquement parce que tous savent qu'en cas d'infraction, la sanction est lourde et elle s'applique à tous.

Au Canada, tous les projets gouvernementaux ou privés ne peuvent aboutir que si la preuve est donnée qu'ils sont centrés sur l'élément humain. Des modélisations sont d'ailleurs développées dans des universités canadiennes pour orienter et favoriser la réussite de tout projet à caractère socio-économique.

En Corée du Sud, tout était rasé après la guerre de Corée de 1953 et l'instal-

lation des Américains dans la partie sud. Avec l'aide de ces derniers, ils ont appliqué la recette d'Adam Smith et du Japon. Hyundai, LG et Samsung entre autres, sont des empires qui ont été créés et développés par des hommes menant une vie simple mais travailleurs, inventifs et visionnaires. Leur contribution au bien-être de l'humanité est indéniable.

Travail

En Chine, le parti communiste a hérité en 1949 d'un pays en lambeaux, plombée par une population nombreuse et affamée. Il a imposé une discipline de fer (maîtrise de la démographie, culte du travail, interdiction des syndicats) parallèlement à l'éducation, la santé et le logement pour la quasi-totalité de la population. Le résultat après cinquante ans de sueur, de sang, de labeur et de formation, c'est que la Chine est devenue aujourd'hui l'atelier du monde et dans quelques années elle sera à coup sûr la première puissance économique mondiale.

Tous ces exemples apportent la preuve que la pierre angulaire du développement est l'élément humain qu'il faut éduquer, encadrer, faire travailler, discipliner et auquel il faut préparer les conditions nécessaires (sociales et de gouvernance) pour qu'il soit utile

à la collectivité et puisse s'épanouir. Qu'en est-il des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient actuellement ?

D'abord le Maroc. Parce qu'il était le pays le plus prometteur après la décolonisation, notre pays était sur la même ligne de départ que la Corée du sud en 1955, et encore ! Les Coréens nous font observer avec malice que les Français nous ont laissé des villes, des gares, des ports, des routes, etc alors qu'eux, ils n'avaient aucune infrastructure.

En Algérie, les fermes étaient magnifiques dans les années quarante et cinquante. Les Marocains de l'Oriental partaient travailler là-bas comme on le fait maintenant en Espagne. Des vignobles à perte de vue, des orange-raies, des usines, des belles et grandes villes, etc. Ce ne sont pas les Français tous seuls qui étaient derrière ces richesses, mais beaucoup d'Algériens participaient à ce boom agricole et économique dont la dynamique s'es brusquement arrêtée après le départ du colonisateur en 1962. Le secret de cette prospérité n'est autre que le travail. Un travail fourni par des femmes et des hommes dans un contexte régi par un ordre clair et des règlements stricts avec des droits et des devoirs pour tous. C'est naturellement que la richesse se créa.

Au Maroc, la crise de l'école publique est à l'origine de beaucoup de maux dont souffre la société. Dans les écoles coraniques au moins, les enfants apprenaient la discipline, la solidarité, le respect du maître, la persévérance et l'endurance pour apprendre le coran. Nos diplômés ne sont pas employables sinon difficilement pour quelques écoles sélectives.

Le système tel qu'il fonctionne dans le primaire, le secondaire et le supérieur est bâti sur la mémorisation et la restitution lors des examens. Les méthodes d'enseignement, les programmes et la vie scolaire et universitaire ne permettent pas de développer des attitudes et des aptitudes qui serviront les entreprises, la collectivité, la socié-

té et le pays une fois les jeunes arrivés à maturité et sur le marché du travail. Ces derniers temps, « le Printemps arabe » aidant, nos rues sont envahies par toutes sortes de profils. Des jeunes qui veulent changer les choses (c'est légitime. Qui n'a pas rêvé de changer le monde dans sa jeunesse), des islamistes qui veulent en découdre avec les autorités, des gauchistes qui veulent prendre leur revanche, des casseurs et des repris de justice qui rêvent d'anarchie, des chômeurs qui veulent devenir fonctionnaires, des vendeurs ambulants avec des charrettes et des conducteurs de toutes sortes d'engins qui ne respectent aucune règle.

A quoi est dû tout cela ? Bien sûr, la misère que vit une frange de plus en plus importante de la population et que l'Etat ne parvient pas à réduire par une meilleure répartition des richesses y est sûrement pour quelque chose. Rappelons à ce propos que Feu Hassan II dans les années 70 et 80 s'était inspiré de l'exemple japonais et a encouragé l'émergence et le développement de shoebels, ces entrepreneurs d'exception qui ont créé des empires au Japon ou en Corée du sud. De grandes facilités ont été accordées à des familles connues (foncier, impôts, privatisations, etc) mais la frilosité de ces familles conjuguée au climat social de l'époque et à l'absence d'une vision claire ont fait que cette expérience a tourné court. Cette même politique est reprise depuis l'avènement du nouveau règne sous l'appellation de champions économiques avec l'apparition de quelques exemples dans l'immobilier, la finance et l'industrie, etc.

Quoi qu'il en soit, quand un pays veut encourager l'émergence de grands entrepreneurs et le développement de grandes entreprises il y a des préalables en amont (facilités douanières, foncières, fiscales, etc) certes, mais aussi des exigences en aval (paix sociale, ressources humaines qualifiées). C'est un package, et l'un ne va pas sans l'autre. L'industrie ne peut se développer s'il n'y a pas d'ouvriers, d'ingénieurs, de cadres et de techniciens en quantité et en qualité. Qualité ici embrasse l'aspect technique et l'aspect comportemental.

Mais est-ce que la misère vécue par une partie de la population explique à elle seule ces comportements irresponsables ; chez les jeunes qui veulent tout chambouler, chez les diplômés qui veulent coûte que coûte travailler dans l'administration, chez les fonctionnaires qui ne s'acquittent pas convenablement de leur travail, chez tous ceux qui trichent dans le commerce ou l'immobilier ou aux examens ? Et la liste est longue. Il y



a bien de la misère en Inde, même en Chine il y a des îlots de misère et un peu partout dans le monde.

À l'évidence, la cause réelle de ces comportements peu responsables est à chercher du côté de l'élément humain qui ne sait plus où donner de la tête, parce qu'il n'a plus de repères : les parents ont démissionné, le maître et l'enseignant ne sont plus des modèles, la société ne produit plus des philosophes, des savants, des oulémas proches du peuple, des hommes de théâtre, des poètes qui généralement servent de guides et de phares aux générations.

Pour assurer le décollage économique, la seule alternative dans un monde où les appétits des puissances économiques et financières sont de plus en plus grands, il faut hâter la mise en place d'un système éducatif performant.

Un ami averti m'a dit que sur ce plan-là il faudrait au moins une bonne dizaine d'années pour remettre le Maroc sur les rails. Mais tous les Marocains doivent s'y mettre, depuis ceux d'en haut et ceux d'en bas. L'urgence des urgences c'est de mettre en place un système éducatif efficace et moderne, dépourvu d'engagement syndical si possible dans la mesure où une convention collective nationale sur 10 ans mettrait tous les acteurs devant leurs responsabilités.

La solution éducative existe et sa mise en place devient si pressante que c'est à l'école, au lycée et à l'Université que

des ressources humaines (enseignants) agissent sur des ressources humaines futures (élèves et étudiants). Le problème des moyens n'est pas insurmontable puisqu'une formule de prise en charge sociale des enseignants est faisable avec de grandes chances de succès. Tout enseignant devrait bénéficier d'un logement, de son équipement, d'un moyen de transport, d'une couverture médicale efficace, d'une retraite complémentaire automatique déductible dès son recrutement, et de loisirs (vacances, omra, fêtes, etc).

Pour les élèves en primaire et secondaire, il faut revenir à la formule de l'internat et de l'aide aux démunis (que de génies sont perdus faute d'aide) parce que l'élève y est soumis à une certaine discipline.

L'Etat peut débloquent les moyens nécessaires, c'est dans ses cordes. Le ministère de l'Education nationale est assis sur un trésor. L'Etat dispose d'un foncier scolaire et universitaire considérable dans les villes. Il faudrait repenser aussi les lieux d'éducation. Seuls les écoles et les collèges peuvent rester dans les agglomérations.

Au fait, pourquoi ne pas revenir au service militaire obligatoire après les études ? L'armée peut apporter cette précieuse aide au pays, à savoir forger les hommes aux dures réalités de la vie avant de s'y engager.

Les méthodes d'enseignement et d'évaluation dans le public sont obsolètes. De quoi a besoin le pays ? De jeunes incultes, indisciplinés, réfractaires au travail et à l'effort, qui n'ont pas développé leurs potentiels ? Ou des jeunes qui ont bien appris à lire, à écrire, qui connaissent l'histoire du monde et de leur pays, qui ont développé des capacités d'autonomie, d'initiative, de résolution des problèmes, d'écoute, de respect des autres, des lois et des règlements en vigueur, etc. ?

L'enjeu est là. C'est une révolution me direz-vous. Evidemment, c'est là que le Maroc doit faire ses révolutions, pas dans la rue, dans l'anarchie. La vision d'un Maroc prospère qui n'englobe pas une stratégie éducative performante est vouée à l'échec. Tous les marocains (tous doivent être lucides sur ce point) ne peuvent qu'y adhérer sauf à vouloir autre chose, l'incertain à ce pays, l'aventure comme ce que vivent les pays arabes en ces moments difficiles.

Il est de coutume de dire que le Maroc est une exception dans le monde arabe. Effectivement, le Maroc est un cas à part ! Il est situé idéalement en un lieu géographique que les autres lui jalouent. Il a des richesses minières, agricoles, maritimes, climatiques que n'ont pas les autres. Il a une monarchie séculaire et enracinée qui est le ciment de l'unité des Marocains. Mais là s'arrête l'exception. Étant entendu que sur le plan de la préparation et du développement du capital humain, le ratage est incontestable.

Pour assurer le décollage économique, la seule alternative dans un monde où les appétits des puissances économiques et financières sont de plus en plus grands, il faut hâter la mise en place d'un système éducatif performant. La solution ne se trouve certainement pas dans ces grandes kermesses où l'on réunit des acteurs venus de tous les horizons pour papoter, manger, échanger des cartes de visites et se mettre d'accord, consensus oblige (!) sur une hypothétique stratégie que l'on oubliera aussitôt terminé l'événement. Il ne faut pas voir peur des mots, le système éducatif national est en faillite (on était à deux doigts de l'année blanche en 2011, plus de 45 milliards de DH allaient s'évaporer). Le diagnostic est connu, les remèdes le sont aussi puisqu'ils ont été testés avec succès ailleurs.

Dans les années soixante, on disait en France : quand le bâtiment va, tout va. En ce début de 21ème siècle, nous assistons à une révolution numérique et technologique qui bouleverse le monde (les mouvements du printemps arabe ont été pensés, conçus et coordonnés sur la toile facebook avant les manifestations dans les rues) et qui fait que les raisonnements d'hier sont dépassés. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer en constatant les bonds réalisés par des pays cités en début d'article : quand l'élément humain va, tout va. ■

(*) Diplômé de l'Université Laval
Expert et consultant en formation
et ressources humaines

Ex-enseignant au secondaire et au supérieur
Ex-DRH de l'OFPPT et au ministère de l'Emploi

Un saut dans l'inconnu?

Dans chaque région, les partis devront définir, en fonction de leur soubassement idéologique, un programme de développement cohérent et choisir des hommes pour le porter.

Peu avant le début de ce que l'on a appelé « Le Printemps Arabe », le Maroc avait engagé une réflexion, matérialisée par la constitution d'une commission royale sur la régionalisation avancée. Le Discours Royal du 9 Mars a précisé les contours de cette réforme d'envergure faisant partie d'un package qui amorçait ainsi la réforme constitutionnelle qui consacre la souveraineté populaire. Dès lors, il était normal que les changements annoncés suscitent l'intérêt des observateurs et que la régionalisation avancée passe au second plan.

Or la régionalisation avancée est un chantier institutionnel aussi important que l'équilibre des pouvoirs, entre le chef du gouvernement et l'institution monarchique. Bien avant le débat constitutionnel, le chantier de la régionalisation préfigurait le Maroc démocratique, décentralisé et fortement dépendant de la volonté populaire.

Ce que l'on cite peu, c'est que le discours du 9 Mars, a défini trois axes fondamentaux pour la régionalisation avancée. Le premier concerne les dévolutions. L'État central va se dessaisir de prérogatives essentielles au profit des régions. Le second concerne la légitimité populaire des institutions régionales, elles sont élues au suffrage universel et non



Omar Azziman, président de la commission de la régionalisation.

pas le produit des combines électtorales locales. Enfin, les instances régionales n'auraient aucune tutelle, les walis n'ayant aucun pouvoir de tutelle sur les instances élues.

Grand défi

Ce défi-là est énorme, parce que le pays ne peut se permettre d'installer des institutions qui ne fonctionnent pas, ou alors très mal. Les premiers concernés sont les partis politiques. D'abord parce que c'est le Parlement qui va enclencher cette réforme et en définir les contenus. Il ne faudra

pas rater ce rendez-vous, parce qu'il faudra revoir la fiscalité, déterminer le partage de pouvoirs de manière précise. Toute zone d'ombres est porteuse de blocages.

Ensuite, parce qu'il faut bien prendre en considération cette réalité importante : Les élites locales, issues des élections précédentes, ne sont pas à la hauteur des responsabilités offertes aux régions par la réforme. Il faut donc encourager des personnalités d'envergure nationale à s'investir dans ce combat. Cela n'est possible que si l'environnement et

les moyens nécessaires sont au rendez-vous. Pour attirer ce genre de profils, les partis sont obligés de faire leur métier. Il n'est plus possible de se représenter aux élections sur la base d'un sigle. Chaque parti devra présenter sa vision du développement de la région, ses choix industriels, économiques, environnementaux, culturels. Tout un programme. La classe politique saura-elle relever ce défi ?

En effet, la régionalisation avancée est le plus grand défi lancé aux partis politiques. Dans chaque région, ils devront définir, en fonction de leur soubassement idéologique, un projet, des mesures et choisir des hommes pour le porter. C'est-à-dire remplir leur rôle d'intermédiaire politique.

Il faudra aussi qu'ils écrèment l'élite tout en évitant les antinomies. Un chef de région ne peut pas être aussi président de commune, parce qu'il sera enclin à protéger ses intérêts électoralistes. C'est la régionalisation qui va réformer les partis non l'inverse.

Tout simplement parce qu'il leur faudra mettre en place des projets, trouver les hommes pour les réaliser pour que chaque région puisse assurer son décollage économique en fonction de son potentiel et de ses ressources. Vivement l'émulation entre régions. ■

Jamil Manar

POINT DE VUE

Le mandant et le mandaté

Toute construction d'un « vivre ensemble » nécessite des droits et des devoirs pour la collectivité et pour l'individu. Les responsables mandatés par l'ensemble pour gérer tout ou partie du patrimoine et du projet collectif sont des justiciables comme les autres et ne peuvent en aucun cas être exempts ni de leurs droits et encore moins de leurs devoirs.

Au-delà de l'aspect relatif au citoyen-élu, il existe celui de la responsabilité du mandaté vis-à-vis de ses mandants qui se traduit par une exigence multiple de respect des engagements pris devant les électeurs, de gestion rationnelle et transparente de la chose publique et d'exemplarité du mandaté dans les multiples possibilités de confusion que peut avoir sa vie personnelle ou privée avec ses mandats. Les frontières sont floues et les tentations multiples et insidieuses.

La barrière la plus sûre reste une moralité exemplaire et un instinct forgé par l'expérience du mandaté pour pouvoir distinguer le bon grain de l'ivraie et ces qualités doivent peser tout leur poids dans le choix des

mandants. La barrière la plus efficace dans les démocraties installées est assurée par la presse qui doit disposer de droits étendus et de protections institutionnelles garantissant sa fonction de quatrième pouvoir assurée par son rôle d'investigation et d'information du public notamment en ce qui concerne les divers abus (ou confusions) des mandatés. Les autres dépassements, quant à eux, constituent des délits qui sont punis par la loi si tant est que le pouvoir judiciaire soit indépendant et dispose des moyens nécessaires et suffisants pour appliquer la loi en toute sérénité et célérité.

Finalement, il nous revient tout simplement de choisir parmi nous d'honnêtes gens pour nous représenter, de permettre à la presse de nous informer librement et à la justice de faire son travail ! À partir de là, le mécanisme liant l'irresponsabilité à la sanction sera complètement opérationnel et efficace. ■

Ryad Mezzour



ONEP

L'OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE

**Pour le développement du secteur
de l'eau potable et de l'assainissement**

Producteur national de l'eau potable :

Assure plus de 80% de la production nationale (901 millions m³/an)

1er distributeur en milieu urbain :

Avec plus de 1.46 million de clients

Fournisseur d'eau potable en milieu rural :

Le taux d'accès à l'eau potable a atteint plus de 91%

Intervenant actif dans l'assainissement liquide :

Assure la gestion du service de l'assainissement dans 79 localités au profit
d'une population totale de près de 3 millions d'habitants.



Office National de l'Eau Potable

Direction de la Coopération et de la Communication

Station de Traitement du Bouregreg, Avenue Mohamed Belhassan El Ouazani, Rabat

Tél. : 05 37 66 74 29 - Fax : 05 37 75 44 38 - E-mail : communication@onep.org.ma - Site Web : www.onep.ma



- 1- Tu ne sais pas qui je suis ?
- 2- Aïe, aïe, ça fait un peu mal, mais trouvez-moi fissa un photographe...
- 3- Le 20 Février, un mouvement en plein flottement...
- 4- Sois belle et tais-toi...
- 5- Je crie, donc j'existe...
- 6- Haut les mains, je n'ai rien...
- 7- Le Roi, au-dessus de la mêlée...
- 8- Un peu de discipline s'il vous plaît, ne manifestez pas tous en même temps...
- 9- Rentrez chez vous, la récré est terminée...
- 10- La Tarika Boutchichiya antidote de la Qawma Yassinia ?



Ramadan

Chambre double à partir de :
699 dhs / pers.

Avec petit-déjeuner ou f'tour, et s'hour

- Animation orientale
- Before f'tour : séance de gym ou de tennis offerte avec coach pro
- After f'tour : station de mignardises de ramadan, café et thé...
- Mini-club gratuit pour les enfants de 2 à 12 ans de 10h00 à 17h30



Ramadan Moubarak

Autres : 4212 038 81 44 43 18



KENZI MENARA PALACE

Premium *Signature*

Zone Agdal, av. Mohamed VI, 40 000 Marrakech • Tél : 05 24 45 99 00
www.kenzimenarapalace.com • resa-menarapalace@kenzi-hotels.com


SUMMIT
HOTELS & RESORTS™

 **Kenzi Hotels**
Group®





CASA TRAMWAY

**CASA TRAMWAY AVANCE.
30 KM EN COURS DE RÉALISATION**



En décembre 2012, le Tramway de Casablanca ouvrira sa première ligne.

En 2012, votre mode de déplacement va changer. Avec plus de sécurité, plus de proximité, plus de rapidité et la possibilité de transporter jusqu'à 250 000 personnes par jour, le tramway vous permettra de voyager en toute sérénité. Pour cela, nous vous remercions de votre soutien et nous vous prions de nous excuser pour les désagréments concernant la circulation. Soyez patients ! Nous travaillons pour vous.

CASA
TRANSPORTS SA
MAÎTRE D'OUVRAGE

Le Maroc à la traîne

Le tissu économique national reste dominé par les industries de transformation de premier degré et par les activités de sous-traitance. Comment renverser la vapeur ?

L'économie marocaine est en constante transition. Ainsi, il y a quelques années à peine, la structure industrielle du Maroc reposait sur les secteurs traditionnels à très faible valeur ajoutée. Aujourd'hui, des secteurs tels que la fabrication de logiciels et de composants électroniques, la fabrication de produits phar-



Hammad Kassal (*)

maceutiques et de médicaments, l'aéronautique, les technologies de l'information et de la communication et les services aux entreprises constituent davantage des moteurs de croissance. Ces secteurs font partie de ce qui est maintenant défini comme la nouvelle économie ou l'économie du savoir. Qu'en est-il de l'importance de l'économie du savoir dans notre pays ? L'analyse d'un certain nombre d'indicateurs, tel que la part du savoir dans les activités industrielles, le nombre de brevets déposés par les Marocains (personne physique ou morale), les budgets alloués à la R-D par les sec-



teurs public et privé permet d'avoir une idée sur cette question capitale. Il faut signaler que la grande difficulté rencontrée quand on cherche à étudier ce type de problématique est le manque d'informations fiables et actualisées.

Les rares études disponibles, dans ce domaine au Maroc, ont été menées par le Professeur Ahmed Driouchi, directeur de « Institute of Economic Analysis & Prospective Studies (IEAPS) Al Akhawayn University,

Ifrane.

Son dernier article intitulé « Local Universities as Engines for Innovation and Regional Development in Southern Economies with Reference to Morocco » a mis en évidence l'importance de la nouvelle économie dans le développement économique et social des régions. Bien que le concept d'économie du savoir soit largement véhiculé, un consensus sur la définition est loin d'être établi. Les spécialistes uti-

lisent généralement six critères en vue de classer les industries selon le savoir : Trois critères concernent les activités de recherche et développement (R-D) et les trois autres portent sur le capital humain. Les industries à fort coefficient de R-D et celles qui utilisent une proportion élevée de scientifiques et d'ingénieurs sont classées dans le savoir élevé. Les industries du savoir élevé se caractérisent par la prépondérance d'actifs intangibles, la présence d'activités à fort contenu de connaissances et l'utilisation d'une main-d'œuvre hautement spécialisée. De façon simple, cette classification définit les industries du savoir élevé comme étant celles liées à l'innovation et aux nouvelles technologies. (production, transport et distribution d'électricité, Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments, Fabrication de machines, Fabrication de produits informatiques et électronique, fabrication de produits aéropatiaux et de leurs pièces, Éditeurs de logiciels, Universités, etc.) Les industries du savoir moyen, quant à eux, correspondent généralement à des productions de masse et à des secteurs matures (automobiles, produits électriques, métaux primaires, textiles, papier, plastiques, aliments, boissons, etc.). Quant aux industries de faible savoir, ce sont généralement des activités à fort coefficient de main d'œuvre (bois, meuble, commerce de détail, vêtement,

Le sous-développement durable

Aéronautique, composants automobiles et électroniques, offshoring, ce sont les « nouveaux métiers » sur lesquels le Maroc a mis ces dernières années pour créer de la richesse et faire face au chômage des jeunes diplômés. Certes, le pays bénéficie d'une certaine attractivité sur ce plan puisque nombre d'investisseurs internationaux sont venus installer leurs unités de montage et de production dans le Royaume. Mais force est de constater que le pays offre juste de la main d'œuvre plus ou moins quali-

fiée pour ces industries de pointe en l'absence d'une politique de transfert de technologie et de savoir. C'est ce transfert qui va permettre à l'économie marocaine de se développer réellement en s'industrialisant.

Autrement, ces délocalisations reproduiront le schéma figé et contre-productif du textile des années 70 et 80 lorsque le Maroc était considéré comme une plate-forme idéale pour les différents donneurs d'ordre européens avant de que ces derniers se tournent vers d'autres pays moins-

disant socialement que le Maroc. Un gâchis énorme surtout que les textiles locaux n'ont pas investi sur la formation notamment le design pour développer leurs propres marques. Un label made in Morocco. Trois décennies plus tard, le même risque guette ces nouveaux métiers dont les patrons délocalisés au Maroc peuvent du jour au lendemain se barrer vers d'autres lieux en laissant sur le carreau plusieurs milliers de petites mains de la haute technologie.

La coopération avec les principaux partenaires du Maroc doit aborder en priorité ce domaine pointu qu'est le transfert technologique dans le cadre

d'une véritable alliance stratégique à long terme et non se limiter à la signature d'accords protocolaires qu'on oublie aussi vite qu'on les a signés.

« *Donnez à un homme un poisson, et il pourra manger pendant une journée. Donnez-lui une canne à pêche, et il pourra manger et nourrir toute sa famille tant qu'elle durera. Aidez-le à acquérir les connaissances et les moyens nécessaires pour améliorer cette canne à pêche et pour en dessiner et en produire une meilleure, et il pourra manger et nourrir toute sa communauté pendant de nombreuses années.* » À bon entendeur salut !

A.C

STRUCTURE DU PIB PAR SECTEUR AU MAROC

	PART DANS LE PIB 1999 en %	PART DANS LE PIB 2009 en %
Agriculture	19.4	15.7
Industrie	28.8	28.2
services	51.8	56.1

Source HCP

Emploi par branche d'activité de la population active occupée au niveau national

Secteur/année	1999	2009
Agriculture	46.2	40.5
Industrie	20.3	21.7
services	34.4	37.6

Source : Enquête nationale sur l'emploi, Haut Commissariat au Plan (Direction de la Statistique).

etc). Si on cherche à transposer cette classification sur l'économie marocaine, on constate que la première catégorie d'industries, celles à savoir élevé, reste très timide et sa participation au niveau du PIB reste très faible. Par contre les activités à savoir faible sont prédominantes, malgré l'évolution enregistrée ces dernières années vers les industries à savoir moyen.

L'analyse de données relatives à la structure du PIB marocain et celles concernant l'emploi par secteur, confirment cette tendance (la faiblesse du savoir dans les activités économiques).

Ainsi, en 2009, plus de 40% de l'emploi est occupé par le secteur agricole, étant entendu que ce dernier se caractérise par un faible niveau d'instruction des personnes employées et un très faible niveau de Recherche Développement.

Quant à la valeur ajoutée générée par l'agriculture, elle n'a pas connu une évolution importante durant la période 2000-2009.

Les activités industrielles restent dominées par les industries de transformation de premier degré et par la sous-traitance. Cette dernière a connu une certaine évolution grâce à la mise en place du plan Emergence qui a donné naissance aux «nouveaux métiers du Maroc».

Les objectifs qualitatifs affichés par les initiateurs de ce programme sont les suivants : Renforcer la compétitivité des entreprises à l'international par le biais de l'innovation, rendre le Maroc producteur de technologies, exploiter les capacités de R-D des universités marocaines au profit des entreprises, rendre le Maroc attractif pour les talents et les projets de R-D, inculquer une véritable culture de l'innovation et de l'entreprenariat, atteindre 1000 brevets déposés par les marocains en 2014 au lieu de 150 actuellement, créer 100 Start up innovantes en 2014 au lieu de

moins de 10 aujourd'hui.

Or, force est de constater que plus de 5 ans après le lancement de la première version du programme et 3 ans après la mise en place de sa 2ème génération, «Le Pacte National pour l'Emergence Industrielle» combinée à «L'Initiative Maroc Innovation», l'impact en termes de développement d'activités industrielles à savoir élevé reste limité.

Certes, des activités telles que l'offshoring, l'aéronautique, l'automobile, emploient aujourd'hui des personnes qualifiées, mais la part de la recherche-Développement marocaine est quasiment absente. Les nationaux ne font qu'exécuter des plans élaborés dans les laboratoires des donneurs d'ordre.

Brevets d'Invention

Les dépôts des Brevets d'invention d'origine marocaine représentent en 2010 à peine 15% de l'ensemble des dépôts enregistrés par l'OMPIC (151 dépôts) dont une grande partie est déposée par des personnes physiques non adossées à des structures institutionnelles (universités ou centres de recherches).

La part des entreprises est très limitée, d'où la difficulté d'avoir des industries à savoir élevé. Pour ce qui est des dépôts universitaires, ils ne sont que de 10 en 2010, ce qui présente une honte.

Il va sans dire que l'économie du savoir au Maroc est à son début. C'est la production du savoir faible qui reste dominante dans toutes les activités économiques.

Cette situation est le résultat de quelques problèmes spécifiques à l'économie marocaine : L'importance de l'économie de rente et des activités informelles (piratage, imitation aveugle, contrefaçon...) étouffent l'innovation et la créativité des entreprises à forte valeur ajoutée ; l'élite marocaine, en parti-

Activités économiques utilisant :	PART DANS LE PIB 1999	PART DANS LE PIB 2009
SAVOIR ELEVE	Absente	Très faible
SAVOIR MOYEN	faible	Moyen
SAVOIR FAIBLE	Très forte	forte

culier les cadres supérieurs de l'administration, est de très haut niveau; mais paradoxalement, la créativité du Maroc, comme l'atteste le nombre réduit de brevets et de patentes, demeure faible.

Le drame du Maroc c'est son système éducatif qui est sous-développé. Pire, le niveau régresse d'année en année et les relations Universités-Entreprises sont pratiquement inexistantes. Les entreprises privées ne font pas appel aux chercheurs nationaux. Elles ne consomment que les études stratégiques réalisées par des Cabinets internationaux. De son côté, le poids de la bureaucratie augmente le coût des transactions en occasionnant des retards, en immobilisant les actifs et en augmentant l'imprévisibilité et les opportunités de corruption.

Références et sources

Ahmed Driouchi : Le savoir, levier du développement humain au Maroc : mois 12 -2005

Ahmed Driouchi : Les universités, moteurs de développement régional l'Economiste Édition N° 3528 du 2011/05/12

L'industrie marocaine dans l'économie du savoir et de la connaissance: Tunis le 15 mars 2010 Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles technologies

Site Web de HCP (Haut Commissariat au Plan)

SITE de l'OMPIC (office marocain de la propriété industrielle et commerciale) : rapport 2010. ■

(*) Entrepreneur



A L'OCCASION DU 12ème ANNIVERSAIRE DE L'ACCESSION AU TRÔNE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI

LE DIRECTEUR GENERAL ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE

L'OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

Ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI
Que Dieu le Glorifie

Leurs meilleurs vœux déferents de bonheur, de santé et de longue vie, ainsi qu'à

SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HERITIER MOULAY AL HASSAN, A SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LALLA KHADIJA, SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID ET A TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.

Ils saisissent cette heureuse occasion pour renouveler au **Guide Suprême** de la Nation, leur indéfectible attachement et l'assurer de leur mobilisation permanente sous ses Hautes Directives pour participer au développement du Royaume.

Les 7 repêchés capitaux !

Un bon développement régional intégré peut être un facteur de cohésion nationale.

A condition d'être boosté par la synergie des différents acteurs représentatifs ou administratifs, associés au tissu entrepreneurial et au corps associatif.

Depuis la dernière révision de la Constitution, les Régions font partie des collectivités territoriales. Elles s'approprient aujourd'hui à une nouvelle dynamique. Ce qui devra faire passer la territorialité d'autorité à une mission concertée de développement économique et social.

Sans oublier la dimension internationale. Tant le développement des territoires dépend désormais de leur capacité à s'adapter et à innover dans un contexte globalisé.

Il s'agit donc de repêcher tous les acteurs nécessaires et néanmoins encore insuffisants à l'ambition des nouvelles attentes. A l'aune d'au moins sept examens de passage à des fonctions complètement remises à niveau. Les voici:

1- Une synergie internationale verticale et intra-territoriale transversale qui appelle des règles managériales plus interactives qu'unilatérales, plus stratégiques que tactiques d'expédition d'affaires courantes de proximité, plus démocratiques que bureaucratiques. Cela passe par la responsabilisation des élus et gestionnaires locaux, mieux informés et formés aux principes de base de bonne gouvernance, mieux adaptés aux nouvelles exigences de transparence financière, après l'insistance de la constitution du premier juillet 2011 sur la reddition des comptes.

2- Une action qui doit s'assurer la complémentarité équilibrée entre les acteurs de déconcentration et de décentralisation.

- Une déconcentration du mode d'organisation interne de l'Etat qui doit se traduire par un transfert des pouvoirs et non une simple délégation de signatures, de services centraux de l'administration vers les services dits extérieurs.

- Alors que la décentralisation passe par un transfert de compétences d'attributions exécutives et des soutiens financiers qui vont de l'Etat aux collectivités élues. Car une démocratie, pour être politiquement convaincante, se doit d'être économiquement payante et socialement équilibrante. Des dépenses mieux maîtrisées et des recettes plus méritées constituent le nerf de la guerre de toutes les batailles de développement territorial.

L'Etat centralisateur, omnipotente et premier employeur n'est plus possible. Face au double défi d'une démocratisation politique donnant des pouvoirs accrus aux corps élus, s'impose la bonne préparation des ressources humaines d'accompagnement d'une compétition à la fois territorialisée et ancrée dans une économie mondialisée.



Pour des territoires harmonieux avec un habitat digne de ce nom.

Or, pour décharger l'Etat central de ses multiples interventions aisément déléguables, il ne faut pas trop les laisser sous l'emprise d'une étouffante tutelle ordonnatrice et inspectrice.

Pour le moment, toutes les tentatives déconcentratrices-décentralisatrices veulent qu'il y ait un contrepoint ... de

Dans cette optique, la région pourrait être un véritable tremplin de projets restructurants. Le rôle des territoires (communes, provinces, régions) doit profondément s'intégrer à une conception globale du développement.

points à toutes les autres composantes du développement territorial. Ce sera le wali et les gouverneurs. La nouvelle constitution rétablit les équilibres.

Ce qui passe par la mise à niveau de tous les intervenants, des profils et comportements des élus des chambres professionnelles, des arrondissements, des communes et des régions. Autrement, les fameuses autorités locales continueront de trouver leur meilleur

prétexte d'hyper interventions.

3- Une économie de proximité territoriale ne peut s'arrêter aux services de base. La véritable territorialisation des projets se nourrit aussi d'un partenariat et d'une contractualisation nationale.

Ce qui doit s'articuler autour d'un élu stratège, d'une administration centrale plus incitative qu'impérative à l'égard d'une administration locale plus accompagnatrice que tutélaire, un entrepreneuriat plus intéressé par le devenir des localités.

Or, les communes tardent à se donner les moyens des nouvelles politiques. L'élaboration du Plan Communal de Développement doit être réalisée selon la démarche de planification stratégique participative qui part de l'établissement d'un diagnostic par les acteurs et partenaires locaux.

4- A la vitesse d'une régionalisation avancée, la dévolution de pouvoirs accrus aux collectivités locales ne passe pas seulement par un profil d'élus plus connaisseur, mais aussi par un encadrement plus expert.

Dans cette optique, la région pourrait être un véritable tremplin de projets restructurants. Le rôle des territoires (communes, provinces, régions) doit profondément s'intégrer à une conception globale du développement.

Le franchissement nécessaire d'un palier managérial territorial ne peut être géré que par des cadres spécialisés. Pour leur part, les partis politiques devraient se mettre à l'heure de la démocratie interne, seule garante d'une pro-

motion interne, pour préparer les élites aptes à assurer la bonne gestion des territoires. Les cadres administratifs auront ainsi de meilleurs interlocuteurs d'encadrement politique.

5- Au-delà de la perception étroite d'une simple localisation géographique des activités, les différents acteurs doivent s'inscrire dans un fonctionnement à la fois territorialisé et intégré.

La mise en place de plates-formes logistiques et des zones d'activités spécialisées, la multiplication des agences de développement régional, des Centres Régionaux d'Investissement, le recours accru aux gestions déléguées, d'économie mixte sont autant d'appels à la contribution active d'une stratégie locale d'entreprise.

De ce fait, le projet de régionalisation avancée se trouve à l'intersection des problématiques d'entreprises et du management public. Sauf qu'elles soient de Commerce et de l'Industrie, des Pêches maritimes, du Tourisme, des Services et de l'Artisanat, les Chambres professionnelles ne sont pas suffisamment ouvertes sur les activités qu'elles prétendent dynamiser.

6- Alors que le Maroc abandonne les plans nationaux, ses différents départements ministériels multiplient les plans sectoriels, à divers horizons.

Chacune de ces feuilles de route implique plusieurs administrations, opérateurs privés et touche plusieurs activités et localités. Pour éviter tout risque de télescopage, il est nécessaire de veiller sur la cohérence entre la vision centrale, les options politiques sectorielles et la coordination territoriale entre les divers acteurs intervenants.

C'est pourquoi il serait judicieux de procéder à la création d'une institution chargée du pilotage et de la convergence entre les différentes politiques sectorielles.

7- Le désengagement libéral de l'Etat central, accompagnées des nouvelles missions dévolues à la société civile, ajoutées aux nouveaux défis de délocalisation industrielle, imposent aux territoires de s'inscrire dans les espaces de partenariat, de compétition et de coopération internationale.

L'intégration du Maroc à l'économie mondialisée inscrit la ville et la Région dans un espace affranchi des frontières traditionnelles.

L'approche de coopération décentralisée passe ainsi par l'optimisation des opportunités liées au statut avancé avec l'UE, à la politique africaine et l'espace subsaharien, à la redéfinition du projet maghrébin... ■

Abderrahim El Badaoui



A L'OCCASION DU 12^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION DE

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

**Le Président Directeur Général et l'ensemble
du Personnel du GROUPE OCP**

ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI



QUE DIEU L'ASSISTE

leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à

Son Altesse Royale le Prince Héritier

Moulay Al Hassan et à Son Altesse Royale

le Prince Moulay Rachid et à toute la Famille Royale.

Ils renouvellent au SOUVERAIN l'expression de leur fidélité et de leur
attachement au Glorieux Trône Alaouite.

Les touristes de l'hémicycle

Bienvenue à Parlement voyages, le monde des "safariates".

Savez-vous comment les députés du Parlement avec ses deux Chambres désignent entre eux les missions à l'étranger ? Safariates. Les voyages. Et quand un député ou un conseiller n'a pas été choisi pour faire partie des délégations qui se délient à l'étranger, il s'en plaint auprès des dirigeants de son parti. Pourquoi lui et pas moi ? Pour avoir été exclu du dépaysement des « safariates », l'intéressé est capable de changer de parti, aller là où il peut enchaîner les heures de vols et les escales dans les aéroports.

Mais dès qu'il s'agit de faire une déclaration devant les caméras, le député prend un ton grave et sérieux : il est alors question de « diplomatie parlementaire », le terme officiel, et de son rôle dans la défense des intérêts du pays notamment l'affaire du Sahara. D'ailleurs, c'est sous couvert de cette diplomatie que le Parlement est devenue une agence de voyages.

Les missions parlementaires ont été transformées depuis longtemps en voyages d'agrément qui permettent à « l'élite de la nation » de se payer du bon temps au-delà des frontières sous prétexte qu'il fait du lobbying parlementaire. À peine si les touristes de

l'hémicycle marocain assistent aux cérémonies d'ouverture lorsqu'il s'agit d'une grand-messe organisée par le pays hôte. Le jour suivant si ce n'est l'après-midi même, il disparaît de la vue de ses collègues. À lui la vie. Promenade et shopping. Il ne faut pas tellement leur en vouloir, la plupart de

nos voyageurs n'ont pas les moyens intellectuels de suivre un débat pointu sur les sujets débattus lors de ces rencontres.

Dans ce monde, rares sont ceux qui prennent vraiment au sérieux leur fonction de député et tentent de nouer des relations avec leurs collègues des

pays qui sont surtout hostiles à l'affaire du Sahara marocain. Ce qui n'empêche pas les officiels de crier au scandale en exprimant leur incompréhension à chaque fois que le Parlement européen ou espagnol vote une résolution contre le Maroc. La dernière en date est venue de la commission de l'agriculture et du monde rural qui a rejeté l'accord agricole Maroc-UE au même moment que la reconduction de l'accord de pêche pour un an entre les deux parties. Les esprits chagrins n'ont pas hésité à critiquer la duplicité des dirigeants européens qui font tout pour envoyer leurs armateurs pêcher notre poisson et nous grillent la politesse quand il s'agit de nos exportations agricoles en direction du Vieux Continent.

Or, les observateurs avertis savent parfaitement que les choses ne sont pas aussi automatiques. Les députés européens sont tout sauf des godillots qui s'alignent systématiquement sur la position officielle de Bruxelles. Ces derniers ont généralement besoin d'être convaincus de la justesse et de la pertinence d'une question. C'est à ce niveau-là que devrait intervenir le travail de fond de nos députés. C'est là que commence la vraie diplomatie parlementaire qui n'a rien à voir évidemment avec le confort des « safariates ».

L'Europe s'élargit de plus en plus, de 15 pays elle est passée aujourd'hui à 27. Les groupes politiques sont divers, représentant différentes idéologies et défendent les intérêts de leurs pays respectifs et de l'Union.

Les temps ont changé, la France toute seule ne peut faire l'avocat du Maroc surtout qu'elle a perdu beaucoup de son prestige dans le monde. Du coup, les partis politiques sont appelés à la lumière de la nouvelle constitution de rehausser le niveau de l'institution parlementaire. Les pouvoirs publics, quant à eux, sont tenus de subventionner si l'on ose dire non pas la quantité mais la qualité des députés en leur donnant les moyens nécessaires pour financer une permanence et s'offrir les services de conseillers dans les dossiers où ils estiment pouvoir apporter quelque chose. À l'heure actuelle, bien malin qui saura citer un seul domaine de prédilection des députés des deux chambres où ils ont accumulé une certaine expertise, les dossiers qu'ils défendent aussi bien en interne qu'en externe. Pour le moment, c'est la démagogie à fond qui fonctionne, la majorité des députés se croyant avoir accompli son devoir en posant des questions orales au gouvernement dans un hémicycle souvent vide aux trois quarts. ■

Ahmed Zoubair



La preuve par Milana

Le groupe de l'alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen compte en son sein des membres franchement pro-Polisario. Parmi eux, l'Italien Guido Milana (Partido democratico) qui est également vice-président de la commission de la pêche et son compatriote Francesco de Angelis. Ces deux poids lourds du Parlement européen faisaient partie des députés qui ont œuvré pour l'adoption de la résolution ayant condamné le Maroc dans l'affaire des événements de Gdim Ezig à Laâyoune. Un conseiller à la deuxième Chambre, Abderrahim Atmoun, a réussi à les convaincre de la justesse de la cause marocaine. Il a fallu d'abord les inviter à s'y rendre pour toucher la réalité de près. Ce sera chose faite en février dernier. Leur déplacement à Laâyoune et Dakhla leur a fait complètement changer d'avis : ils ont été subjugués par le niveau de développement des deux villes marocaines et persuadés que la solution d'autonomie sous souverai-

neté marocaine est la meilleure formule pour mettre fin au conflit autour du Sahara marocain

M. Milana et son collègue ont avoué à M. Atmoun n'avoir jamais été approchés auparavant par des parlementaires marocains. «*Seuls les représentants du Polisario venaient nous voir pour qu'on défende leur position* », ont-ils expliqué à leur interlocuteur. Mais que font nos soi-disant socialistes ? Comment se fait-il qu'ils n'ont pas de relais au sein du groupe socialiste dirigé par l'Allemand Martin Schultz en visite récemment au Maroc ? Président du Parlement et patron de l'USFP, Abdelouahed Radi serait-il lui aussi juste un très cher consommateur des « safariates » ?

Le Parlement européen compte 736 députés. Imaginez l'immensité du travail qui reste à faire...

C'est incontestable, les séparatistes profitent de l'absence du Maroc pour occuper le terrain politico-diplomatique. En plus de leur manque patent du sens de la communication et du



Guido Milana

lobbying, nos députés dans leur majorité ne prennent pas l'initiative, attendant pour bouger que les instructions viennent d'en haut. L'Espagne est le voisin immédiat du Maroc, les deux pays sont condamnés à s'entendre. La crise qui assombrit régulièrement le ciel des relations entre Madrid et Rabat provient essentiellement d'un manque de communication et de compréhension. A cet effet, trouvez-vous normal qu'aucun parti n'ait jamais songé à favoriser la montée au parlement marocain de députés hispanophones ? ■

la vie pétillante

Aïn Saïss
finement
Pétillante



Aïn Saïss innove à nouveau et vous présente :

Aïn Saïss Finement Pétillante,
une nouvelle eau minérale naturelle
pétillante unique en son genre.

Son juste équilibre en fines bulles réveillera
tous vos sens et donnera à vos repas
une finesse tout à fait inédite.

Goûtez à la délicatesse de
Aïn Saïss Finement Pétillante
et que la vie pétille !



Nouveau

Le plaidoyer de Zakaria Fahim

Il est important pour nous tous de lire notre printemps avec les yeux d'un autre illustre indigné, un certain Nelson Mandela qui disait :

« Une vision qui ne s'accompagne pas d'action n'est qu'un rêve ; une action qui ne découle pas d'une vi-



Zakaria Fahim

sion, c'est du temps perdu ; une vision suivie d'action peut changer le monde ». Parfois, je me pose la question : est-ce que l'hiver n'est pas une saison digne pour recevoir notre émoi et nos appels d'air ? Pourquoi décembre, date de la révolution du Jasmin, s'est invité au printemps. Nous pouvons aussi sous le regard des arbres déshabillés et des feuilles mortes sous nos pieds crier notre envie de plus de démocratie, de solidarité et de richesses partagées.

À l'ère de la globalisation il est désormais vital pour tout jeune entrepreneur d'avoir une vision globale de l'environnement dans lequel il évolue, de l'environnement dans lequel il souhaite évoluer, et même de l'environnement avec lequel il a des relations indirectes pour être un acteur responsable dans la cité.

Nous pensons que notre continent et plus précisément notre région, le Maghreb, représente aujourd'hui un enjeu de taille. Or, nos jeunes entrepreneurs sont souvent seuls. Ils méconnaissent leur environnement, leurs compétences, leurs réalisations. Aussi, nos jeunes entrepreneurs se doivent-ils de se mettre en réseau pour grandir. La politique d'essaimer et de déployer ses outils à ses membres trouvera tout son sens dans l'accompagnement de la consolidation des CJD (Centre des Jeunes Dirigeants) de la région et de l'ouverture de ces centres en Afrique. Méconnaître l'autre entrepreneur, qu'il soit autochtone ou non, c'est perdre l'opportunité de gran-



Sortir les très petite entreprise de la marginalisation.

dir ensemble et de faire grandir nos collaborateurs à travers nos expérimentations, formations et réflexions développées depuis plus de 70 ans. Des synergies sont possibles. La création de passerelles est nécessaire. Car contribuer au développement socio-économique de notre région passe d'abord par la compréhension mutuelle de nos jeunes entrepreneurs.

Il s'agit aussi de développer un projet global autour de valeurs fortes et d'une conviction : « Mettre l'Économie au service de l'Homme et de la Vie » duquel s'articuleraient différents outils, différentes actions, ayant chacune sa cible, sa valeur ajoutée, son intérêt complémentaire.

Notre Développement est entre nos mains et nécessite l'implication de chacun d'entre nous. Nous devons réhabiliter les valeurs de solidarité qui sont toujours notre marque de fabrique. Dans la foulée, mettre la responsabilité éthique, transparence et la justice sur le podium. La justice et la bonne gouvernance sont structurantes pour avoir un espace prêt à recevoir la démocratie telle que rêvée par nos enfants. Nos pays sont clairement en panne de développement et me font penser à l'histoire de ce voyageur qui arrivé à un carrefour demande son chemin à un passant qui le questionne sur la destination voulue. Et là, il lui rétorque : « je ne sais pas où je veux aller ». La réponse cinglante du passant est on ne peut plus à méditer : « alors, cher monsieur, vous pouvez prendre n'importe quelle route ! ».

Arrêtons de mettre un pas derrière l'autre sans savoir où l'on veut al-

ler. À force de tourner en rond, nous sommes en train de se fatiguer avant le franchissement de la ligne de départ, toutes celles et ceux qui veulent agir au lieu de médire.

Notre or (notre jeunesse) est « sous exploité », pour ne pas dire oublié, nous devons lui donner un signal fort pour libérer les énergies et permettre d'oser.

Cette situation aboutit à une gestion inadéquate et déséquilibrée de ressources économiques et une répartition non équitable des richesses. Se sentant abandonnés, beaucoup de citoyens embrassent l'Informel et malgré eux, se mettent en marge de tous les services à valeur ajoutée comme la couverture sociale, l'assurance ou l'accès aux aides de l'État et du financement bancaire. Ce sont les nouveaux hors la loi.

Nous devons remettre l'Homme au centre de nos préoccupations et l'intégrer comme une finalité du développement global et local de nos économies.

Cela passe par la lutte contre la pauvreté, plus d'éducation et d'accès à la santé. Nous devons agir pour restaurer la confiance dans nos institutions en mettant en exergue cette devise « Avoir des idées c'est bien, les mener à bon port c'est mieux ». Nous sommes capables par la contagion positive de donner envie de bien faire et de démontrer que le « Yes we can », n'est pas uniquement un slogan de campagne d'outre-atlantique, mais bien une volonté de chacun d'entre nous d'agir pour grandir et faire grandir.

Par l'exemple (lutte contre al fassade) l'assainissement, le dévelop-

pement rural, nous oublions très souvent que nous sommes tous des ruraux... fraîchement urbanisés.. Notre campagne a besoin de plus de Vert et mettre le rural et l'agriculteur dans le radar de nos décideurs, c'est des points de plus dans notre PNB. Par ailleurs, la TPE (Très Petite Entreprise), vaisseau-amiral et premier employeur de notre économie, est marginalisée. Souvent dans l'informel et trop petite pour intéresser le politique quand la TPE est analysée en tant qu'entité et non pas en tant que pôle de développement majeur du pays.

Pour éviter, le basculement naturel dans l'informel des micro-entreprises en l'absence de cadre juridique approprié, il est impératif de mettre sur orbite le projet d'auto-entrepreneur. Il a pour vocation de donner un bout de quelque chose à tout un chacun qui veut entreprendre en gommant tous les freins. En effet, il n'est pas nécessaire de créer une entreprise dans le sens du droit actuel avec ses coûts et tracasseries administratives ; cinq clics sur Internet et l'auto-entreprise est créée. Il n'y a pas de paiement d'impôt que s'il y a encaissement du produit de la vente. Ce dernier est retenu à la source et est payé par le téléphone mobile. Le dernier point majeur, ce projet est un projet de société, car il rend obligatoires la couverture sociale et l'assurance couvrant l'accident de travail. L'emploi ne rime pas avec salaire et si tous les Marocains ne seront pas tous des entrepreneurs, par le passage par l'auto-entrepreneuriat, ils seront tous au minimum des intra-preneurs capables de booster la productivité de notre économie. Accélérons les modèles de rupture et soyons prêts à les ouvrir sur nos pays voisins en commençant par l'Algérie. La géographie est têtue et nos jeunes du Maroc à la Mauritanie et au-delà ont besoin de signes forts leur ouvrant des perspectives ici et maintenant. Osons être des infiltrés du système, des indignés et prenons notre avenir en main. La première force politique de la région à savoir les abstentionnistes, doivent descendre dans l'arène et prendre leur responsabilité en votant et/ou en se rendant éligibles.. Tout est possible, Agissons, le facteur ne sonne pas toujours deux fois. ■

(*) Président du CJD International

Sidi ali, Essentielle.



Ahmed Assid :

«L'amazighe langue officielle, un grand pas en avant»

L'accès de l'amazighe au statut de langue officielle a procuré une immense satisfaction chez les Imazighen et chez tous ceux qui le considèrent comme un patrimoine culturel commun au peuple marocain. C'est l'aboutissement d'une longue lutte contre ceux qui n'ont jamais accepté qu'il soit une langue à part entière, mais un conglomérat de dialectes qui avaient très peu en commun. Nous devons ces résistances aux tenants du nationalisme arabe et de l'arabo-islamisme, comme l'Istiqlal et le PJD et à ceux qui estiment, comme le PADS, que la lutte des Imazighen pour la reconnaissance de leur culture divise le peuple marocain et n'est qu'une survivance de la politique coloniale qui avait institué le Dahir berbère que l'écrasante majorité des Marocains, et pas seulement les Berbères, avaient rejeté. Toutefois, le mouvement amazighe en général reste insatisfait ou méfiant, parce qu'il faut promulguer une loi organique pour que l'officialisation soit effective, mais aussi parce que le texte

de la constitution a ménagé les partisans de l'Arabe et de l'Arabe seul. Toutefois, cette victoire relance la lutte pour les militants amazighes algériens que le statut de langue nationale ne satisfait pas. En Tunisie, des associations amazighes se créent chaque semaine, les Imazighen d'Égypte se lancent dans une lutte vivace et surtout, le Conseil national de transition Libyen a déjà envoyé des représentants de haut rang au Maroc pour prendre contact avec l'IRCAM et suivra son modèle d'adaptation et de standardisation de l'Amazighe dans l'enseignement. Interrogé sur la difficulté d'enseigner l'Amazighe en Tifinagh, Ahmed Assid, chercheur à l'IRCAM, ne pense pas que cette transcription soit plus compliquée que sa transcription en arabe parce que les lettres arabes s'écrivent de 3 manières selon qu'elles soient initiales, médianes ou finales, cela fait pratiquement 3 alphabets à apprendre.

Amale Samie

Comment avez-vous accueilli la constitutionnalisation de la langue Amazighe dans la nouvelle Constitution et le fait qu'elle devienne langue officielle du pays alors qu'on parlait aussi de sa promotion au statut de langue nationale?

Proclamer dans la constitution que la langue amazighe est une langue nationale n'aurait été que symbolique. La langue amazighe est déjà de fait nationale depuis des millénaires sur ce territoire. Par contre, le statut de langue officielle est censé la protéger contre toute tentative de minoration politique, juridique et sociale puisqu'elle devrait être, avec l'arabe, la langue par laquelle se réalise l'ensemble des activités publiques dans des cadres de type administratif, politique, culturel, social et éducatif clairement délimités. Elle sera la langue des institutions, de l'enseignement, de l'administration, des médias, utilisée dans l'espace de la santé, des tribunaux... etc. Pour nous, c'est un grand acquis, fruit d'un militantisme qui a duré 45 ans avec l'appui de nos alliés tels que le PPS, le MP, le PAM, certains dirigeants de l'USFP, notamment Driss Lachgar, ou du PJD, Saâdeddine Othmani, et d'une douzaine d'autres partis politiques et d'associations de la société civile, dont l'AMDH.

Comment cette officialisation sera-t-elle mise en place dans la pratique?



Ahmed Assid, un passionné de la culture berbère.

Nous allons tourner une page, nous sommes maintenant devant une nouvelle étape pour réaliser les objectifs du mouvement. Après les élections législatives, le Parlement devra adopter une loi organique qui présidera à l'application de l'officialité. Cela devra être opérationnel durant la nouvelle législature, soit dans un délai de 5 ans maximum. La mission du nouveau gouvernement sera de veiller à son application. Notre

priorité sera l'enseignement et les médias.

Techniquement, comment cela va-t-il se passer dans l'enseignement parce que pour l'instant l'expérience n'est pas vraiment un succès?

Depuis 2003, 500 000 élèves ont reçu des cours de Tamazight, grâce à 13.000 enseignants. En 2011, 15% des élèves apprennent effecti-

vement l'Amazighe alors que Habib El Malki, ministre de l'Éducation nationale prévoyait de généraliser l'enseignement en 2011. Cela devra respecter 4 axes que nous avons déterminé depuis un certain temps déjà, Amazighe langue nationale, standardisée, pour tous les Marocains sur tout le territoire national, ce que l'on appelle la généralisation horizontale, et à tous les niveaux, du primaire à l'université, c'est la généralisation verticale et enfin transcrite en Tifinagh établi par IRCAM. Mais, en aucun cas, il ne pourra y avoir de retour en arrière.

Comment voyez-vous la mise en place de la langue amazighe dans la vie de tous les jours, dans l'administration, les tribunaux, la santé... La tâche n'est pas facile...

Effectivement, ce ne sera pas facile, mais nous, mais nous avons déterminé 6 domaines d'action, l'enseignement, qui est comme je vous ai dit prioritaire, les médias, car les chaînes télévisées sur les rangs n'ont tout simplement pas respecté le cahier des charges déposé en 2006. Parce qu'avant l'officialisation, rien ne les y obligeait, l'espace public, c'est-à-dire façade des institutions officielles, les panneaux indicateurs routiers. On verra ainsi dans le paysage que nous sommes dans un pays amazigh. Puis l'amazighe sera considérée comme une langue officielle dans les tribunaux, comme ça les amazighophones ne seront plus

accusés d'offenser le tribunal. La règle est qu'un justiciable doit comprendre et être compris. Même la règle des traducteurs, requise n'était pas appliquée.

Dans le domaine de la santé, le Maroc ne sera plus visé dans un rapport des Nations Unies contre la ségrégation raciale, comme cela est déjà arrivé. Enfin, l'administration devra aussi former des cadres. Tout ce travail devra être fait selon un agenda précis, car chaque point est un combat, mais l'enseignement reste la priorité des priorités.

Certains étaient contre l'idée d'inscrire l'amazighe comme langue officielle du pays aux côtés de l'arabe en arguant qu'il n'existe pas une langue berbère uniforme et que celle-ci est constituée de plusieurs dialectes.

C'est un argument non-fondé, ces gens-là devraient prendre la peine de s'informer. Les universitaires puis l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) ont fourni durant ces dernières décennies, un travail académique considérable tant dans l'aménagement linguistique que dans les autres domaines des sciences sociales, permettant aux chercheurs de toutes les régions et de toutes les branches d'unir leurs efforts et leurs compétences. La langue amazighe est pleine de ressources à plus d'un titre, qui lui permettront de s'élever rapidement au rang des langues les plus aptes à véhiculer le savoir moderne: réellement vivante - et toujours vivace en dépit des vicissitudes de l'histoire - elle est d'une grande malléabilité morphologique, grâce principalement à son système de composition lexicale. Des moyens modernes de la linguistique et de la pédagogie ont été mobilisés pour que la langue amazighe soit standardisée et enrichie. Elle dispose de glossaires, de lexiques de base ou spécialisés qui permettent de confectionner la terminologie de tout domaine. L'introduction de l'amazighe dans certains domaines officiels est possible dès demain. La langue amazighe ne demande qu'à faire ses preuves.

Le parti de l'Istiqlal était hostile à la constitutionnalisation de la langue tamazight en mettant en avant cet argument allant même jusqu'à dire par la voix de Moulay M'Hamed El Khalifa que cela est de nature à créer la fitna dans la société marocaine...

M. El Khalifa était effectivement l'invité de l'émission Hiwar de

Mustapha Alaoui, mais c'était tout sauf un hasard. Avec Abdelialah Benkirane, ils ont même tenté une manoeuvre de dernière heure. Mais ils ne sont pas parvenus à convaincre Mohamed Moâtassim, conseiller du Roi d'abandonner l'officialisation de la langue amazighe. Il a tenu bon, parce que c'était justement la volonté du Roi Mohammed VI. D'ailleurs, 90% des mémorandums reçus par la commission Mennouni étaient pour l'officialisation. Alors ceux qui menaient des combats d'arrière-garde ont été choqués car ils ne savaient pas à quel point cette revendication était enracinée dans la société marocaine. Quant à la graphie amazighe, le Tifinagh, préconisé par l'IRCAM, elle a été approuvée officiellement par la majorité écrasante des partis politiques (31 sur 33) réunis par le Roi Mohammed VI à cet effet en 2003, puis reconnue au niveau international par l'ISO-UNICODE. Les deux partis politiques qui ont exprimé leur désaccord sont, bien entendu, les deux partis conservateurs amazighophobes, l'Istiqlal et le PJD qui s'entêtent à vouloir imposer la graphie araméenne dite arabe. La décision d'officialiser la graphie Tifinagh pour écrire l'amazighe, est sans doute l'une des étapes les plus importantes dans la reconstruction de notre identité.

Que vont gagner les Imazighen concrètement dans cette affaire de constitutionnalisation de l'Amazighe?

L'amazighe dans la constitution

Le préambule de la Constitution stipule que : État musulman souverain, attaché à son unité nationale et à son intégrité territoriale, le Royaume du Maroc entend préserver, dans sa plénitude et sa diversité, son identité nationale une et indivisible. Son unité, forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie, s'est nourrie et enrichie de ses affluents africains, andalou, hébraïque et méditerranéen. **L'Amazighe est donc une des composantes du Royaume. C'est l'article 5 qui promeut l'Amazighe au statut de langue officielle, il dit, notamment que :** L'arabe demeure la langue officielle de l'Etat. L'Etat oeuvre à la protection et au développement de la langue arabe, ainsi qu'à la promotion de son utilisation. De même, l'amazighe constitue une langue officielle de l'Etat, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception.

Une loi organique définit le processus de mise en Œuvre du caractère officiel de cette langue, ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et aux domaines prioritaires de la vie publique, et ce afin de lui permettre de remplir à terme sa fonction de langue officielle. (...)

Il est créé un Conseil national des langues et de la culture marocaine, chargé notamment de la protection et du développement des langues arabe et amazighe et des diverses expressions culturelles marocaines, qui constituent un patrimoine authentique et une source d'inspiration contemporaine. Il regroupe l'ensemble des institutions concernées par ces domaines. Une loi organique en détermine les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement.

Avec cette officialisation, on va reconstituer la conception du nationalisme marocain réel, la mention de l'identité amazighe du Maroc doit ainsi mettre fin à la perception unilatérale qui réduisait l'identité du Maroc à l'arabité et à l'Islam. Quand un Amazighe parlait de ses droits, on l'accusait de fomenter des complots pour "diviser la nation", alors que l'amazighité enracinée dans ce pays est au cœur de l'identité nationale.

Une des conséquences de cette politique est notre exclusion dans notre propre pays pour un pari civilisationnel unique, en l'occurrence le « pari oriental ». Ceci a appauvri notre personnalité culturelle ainsi que les possibilités de renaissance, en lui interdisant de bénéficier des modèles civilisationnels alternatifs plus vigoureux et plus modernes. ■

Propos recueillis par Amale Samie



Recruter, c'est important.

Etre bien accompagné, c'est essentiel.

Recrutez rapidement et efficacement avec l'ANAPEC.

L'ANAPEC vous offre un ensemble complet de services :

- vous accompagner tout au long de vos recrutements ;
- vous assister pour bénéficier des avantages des mesures de l'Etat pour l'emploi, l'Idmaj et Taehil ;
- anticiper avec vous vos besoins en recrutement ;
- préparer pour vous les compétences adéquates.





Idmaj

Contrat d'embauche flexible exonéré de charges sociales et patronales jusqu'à 36 mois



Appui au recrutement

- mise à disposition des compétences
- pré-sélection des profils
- accompagnement de l'entreprise



Taehil

Financement des formations de pré-embauche jusqu'à 10 000 dh par personne



Choisissez les performances démontrées

- 15 000 entreprises clientes déjà fidélisées ;
- 50 000 formations financées dans le cadre de Taehil ;
- plus de 230 000 besoins satisfaits entre 2006 et 2010.

Contactez votre agence ANAPEC pour un accueil personnalisé ou connectez-vous sur le site : www.anapec.org

La haute autorité judiciaire

Avocat de carrière qui connaît les dédales du système judiciaire national, le secrétaire général du Parti libéral marocain (PLM), Mohammed Ziane, nous livre sa vision de la refonte de la justice.

Notre nouvelle constitution ne cessera de se vanter d'avoir conçu l'indépendance de la justice dans un système politique axé sur le principe de l'existence de pouvoirs séparés mais équilibrés. Est-il besoin signaler que sans des pouvoirs d'égale importance, ridicule serait de croire en leur séparation réelle ?

C'est ainsi que 21 articles lui sont consacrés, de l'article 107 à l'article 128. Sept de ces articles rappellent les grands principes universels de l'indépendance de la magistrature, alors que quatre autres déterminent



Mohammed Ziane (*)

et organisent le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire dans sa composition et ses attributs pour enfin rappeler les droits des justiciables et les règles du bon fonctionnement du système judiciaire.

Vingt personnes siégeront dans ce conseil dont le Roi est constitutionnellement désigné président mais en réalité c'est le premier président de la Cour de cassation qui le présidera. Dix de ses membres seront élus par leurs pairs, alors que le Roi en nommera cinq dont un d'eux est proposé par le Conseil des Oulémas. Les quatre autres occupent des fonctions qui rendent leur présence nécessaire et obligatoire pour la bonne gouvernance de la chose.

Aux fins de limiter l'étendue de ce Pouvoir, des principes de culture, de moralité et de fonctionnement ont été insérés dans la constitution et auxquels l'Autorité Judiciaire lui est interdit d'y déroger sous aucun prétexte sauf engagement international de l'Etat régulièrement formulé et adopté.



Mettre tout justiciable sur un pied d'égalité devant un magistrat.

Tout, ou presque, est précisé. Alors que veut le peuple ? Rien ou presque. Son droit naturel à une justice équitable. Rien de plus, mais rien de moins.

C'est le seul terme absent dans l'esprit des constituants. Et pourtant. La justice équitable, qui met tout justiciable sur un pied d'égalité devant un magistrat, est la seule chose qu'on peut réellement garantir à une nation. Elle se résume tout simplement à garantir l'octroi des mêmes armes et imposer les mêmes règles de combat dans l'arène où s'affronteront les justiciables en toute égalité de chances.

Est-ce que la Haute autorité judiciaire, telle que conçue et prévue par la constitution peut nous garantir cette équité dans notre justice ? Dans l'absolu, certes. Dans la réalité difficilement probable.

Les mêmes causes engendrant obligatoirement les mêmes effets, il est peu probable que les mêmes hommes et femmes qu'on accuse aujourd'hui de ne pouvoir nous assurer une justice honnête et efficace puisse le faire demain par un sim-

ple changement du modus operandi. Où sont ces personnes compétentes tout d'abord, honnêtes de surcroît qui agiront conformément aux principes précisés dans la constitution et qui auront pour seule et unique objectif la stricte application de la loi ? Pour beaucoup d'entre nous, le rapport entre les pouvoirs est clair, sans besoin d'être transparent. Le magistrat applique strictement la règle de droit. Si elle lui permet des interprétations multiples, selon un lien légal ou illégal avec le justiciable, au pouvoir législatif de mettre fin à toute ambiguïté en précisant chaque fois davantage le texte applicable. Ainsi le magistrat sera à chaque fois plus poussé dans son prononcé, au point de pouvoir prévoir le jugement avant son prononcé, tellement la règle serait précise et la jurisprudence respectée.

Et chaque fois qu'un magistrat se permettra de rendre des décisions confuses et contradictoires, il sera invité, la première fois à refaire sa formation pour incompétence, et la deuxième à quitter la justice pour s'éviter d'autres désagréments.

Nous sommes donc loin d'avoir résolu la problématique de la justice, nous venons tout simplement de l'aborder. La création d'un Conseil supérieur de la magistrature, comme seule autorité compétente pour connaître la situation administrative des magistrats, était nécessaire, mais reste insuffisante.

La nomination, l'avancement, la mise à la retraite et la discipline doivent relever obligatoirement d'une Autorité Judiciaire Indépendante, mais l'équité de la justice dépend de toute une société qui se voudrait juste et efficace, par le concours de tous les pouvoirs et la participation de toutes ses structures d'accueil. En commençant par l'école pour finir dans la cellule familiale en passant par les moyens de communication et d'expression culturelle.

Nous sommes encore très loin de cette société juste et équitable, mais nous sommes sur le bon chemin. Et c'est peut-être ce qui compte. ■

(*) Secrétaire général du Parti libéral marocain (PLM)



A l'occasion du 12ème Anniversaire de l'Intronisation de

Sa Majesté le Roi MOHAMMED VI

Le Président Directeur Général et l'ensemble du Personnel Sédentaire et Navigant du **Groupe IMTC** ont l'insigne honneur de présenter à :



SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

Que Dieu le glorifie Leurs vœux les plus déferents de santé, bonheur et longue vie.

Ils saisissent également cette occasion pour présenter leurs vœux **A Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay Al Hassan, Son Altesse Royale Lalla Khadija, Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid**, ainsi qu'à l'ensemble des membres de **la Famille Royale**.

Ils prient Dieu d'assister **Sa Majesté le Roi** dans toutes ses actions et lui expriment leur indéfectible attachement à **son Auguste Personne et au Glorieux Trône Alaouite**.

Une constitution sur mesure pour schizophrènes

Dès son plus jeune âge, le patient marocain est confronté à tellement de langues qu'il perd son latin. Le latin, langue qu'il parlait à l'époque romaine quand les berbères de Volubilis étaient des citoyens romains. L'identité marocaine est comme une pastilla farcie de nombreux ingrédients dont certains sont farsis. Le Marocain entend parler l'arabe dialectal, l'arabe littéraire, le berbère dans l'une de ses trois variantes (Rif, Moyen-Atlas, Anti-Atlas et Souss), le français et l'espagnol (au Nord). La sixième version de la constitution le définit comme arabophone et berbérophone. Cette diglossie schizophrénique est source d'échec scolaire.

Comment traduire en parler marocain de tous les jours ce court extrait de la sixième version de la constitution marocaine « Son unité, forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamiques, amazighe et saharo-hassanie, s'est nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen » ? J'ai cherché à l'expliquer à ma voisine de palier marocaine analphabète qui ne maîtrise ni le français de Molière, ni l'arabe du Farsi Sibawayh, mais seulement le parler marocain de tous les jours très pauvre en vocabulaire. Je lui ai dit à peu près ceci : « Al Maghribe c'est comme un oued qui s'est formé par la confluence de 3 autres oueds, un qui vient d'Arabie, un autre de chez les Chleuhs et le troisième vient du désert. Ensuite d'autres ruisseaux qui viennent de l'Afrique, de l'Espagne, de chez les juifs et de la plage de Martil à côté de Tétouan se sont rajoutés à ce nouvel oued pour augmenter son débit ». Elle m'a répondu : « Damned ! Qu'Allah nous protège de nos ennemis qui veulent transformer notre pays en un fleuve torrentiel qui risque de nous emporter tous ! J'espère que SM le roi, que Dieu le glorifie, va construire des barrages pour nous protéger ! ».

Le comble de la schizophrénie, c'est de vous rappeler que vous vivez dans un pays qui «garantit à tous le libre exercice des cultes» mais où vous n'avez pas la liberté de croyance. L'ouverture au monde est proclamée mais la référence à la «Oumma arabe et islamique» est là comme un garde fou pour sujets à risque.

Ne pas respecter le référentiel coranique équivaut donc à enfreindre la loi d'un pays qui se définit constitutionnellement comme musulman. Ne pas jeûner en même temps qu'un autre milliard d'être humains, durant le même mois lunaire, du lever au coucher du soleil, c'est donc logique que ce soit puni de prison. Ça ressemble à la charia, ça a le goût de la charia, mais

on ne peut pas charrier des millions des contrevenants au texte coranique devant les tribunaux, car ils sont nombreux ceux qui produisent, commercialisent, distribuent et se désaltèrent avec des boissons fermentées par ce microscopique champignon qu'est la levure *Saccharomyces cerevisiae*. Ce diable de champignon ne respecte rien et ose métaboliser le sucre contenu dans le jus de raisin en alcool. Quid des alcootests ? Les contrevenants sont doublement fautifs car ils ne respectent ni le Coran ni le Code de la Route. Si en plus, ils sont accros aux jeux de

hasard, aux loteries, aux concours hippiques et au toto foot, ils aggravent leur cas et sont bons pour un séjour éternel dans la Géhenne. Le comble du péché c'est quand l'Etat organise lui-même le tirage au sort pour désigner les heureux gagnants d'un voyage payant dans la péninsule arabique.

Que dire de l'universalité des lois que nous impose la globalisation du Monde ? La primauté des conventions internationales sur le droit marocain est énoncée, mais il faut que ces conventions soient « en accord avec l'identité islamique du pays », ce qui est une vraie limite. Selon le Coran, la part d'héritage des hommes est double de celle des femmes. Islamiser la modernité ou moderniser l'Islam ? Fâcher, l'individu ou le croyant ? En renonçant à la liberté de conscience, le texte voté est en désaccord avec l'article 18 de la déclaration universelle des droits de l'Homme : «toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion seule ou en communauté, tant en public qu'en privé».

La nationalité marocaine ne se perd pas et la religion musulmane non plus.

Cette constitution a eu au moins le mérite d'avoir énervé nos très chers frères de la «Oumma arabe et islamique» et néanmoins voisins de l'Est, tellement chers qu'ils pèsent lourdement sur nos faibles ressources depuis plus d'un tiers de siècle. Ils ont parlé de « révolution du palais ». Le régime marocain n'est pas apprécié des militaires algériens. Une telle constitution crée une sorte d'énervement et de jalousie. Sans doute parce que cette constitution est la première à voir le jour après les révolutions arabes. Elle va exercer une pression dans la région, au premier chef sur le régime algérien, qui fait de la résistance. Il paraît que même les Tunisiens et Egyptiens voudraient s'inspirer de cette constitution.■

Cette constitution a eu au moins le mérite d'avoir énervé nos très chers frères de la «Oumma arabe et islamique» et néanmoins voisins de l'Est, tellement chers qu'ils pèsent lourdement sur nos faibles ressources depuis plus d'un tiers de siècle.

Beurgeois.gentleman@gmail.com

L'ÉLECTRICITÉ

levier incontournable de développement



المكتب الوطني للكهرباء
Office National de l'Electricité

www.one.org.ma

Une monarchie d'action structurante

Les chantiers infrastructurels les plus importants et les actions sociales les plus fortes continuent d'émaner de l'institution royale.

A l'occasion d'un entretien publié dans le Figaro, S.M. Mohamed VI notera que «les Marocains n'ont jamais ressemblé à personne et ils ne demandent pas aux autres de leur ressembler. Les Marocains veulent une monarchie forte, démocratique et exécutive. Chez nous, le Roi ne se contente pas de régner».

Etant ainsi placée au-dessus de toute appartenance partisane, la monarchie sera partie prenante à tous les grands ensembles structurants, logistiques, industriels, urbanistiques, dans une stratégie d'espaces propices à l'investissement national et étranger, inscrite dans une approche de développement régional et local intégré.

Le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, le Conseil Royal Consultatif des Affaires Sahariennes, le Conseil Supérieur de l'Enseignement, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'Étranger, la Fondation Mohammed V pour la Solidarité et la lutte contre la pauvreté, la fondation Mohammed VI pour la promotion des œuvres sociales, de l'éducation et de la formation, le Conseil supérieur de la magistrature, le Conseil supérieur de la communauté Marocaine à l'étranger sont l'expression d'une volonté de transcender tous les pouvoirs et tous les courants politiques et, par conséquent, les résultats factuels de telle ou telle élection.

A condition que tant d'orientations ca-



Un engagement royal très fort.

talysatrices ne soient pas l'alibi d'inaction des autres institutions, pourtant fortes de leurs larges attributions exécutives, législatives et judiciaires !

Lors d'un entretien, feu Mustapha Ou-kacha, alors président de la chambre des conseillers, prend le discours royal pour tout «le programme autour duquel les partis doivent s'unir». Au point de provoquer chez le journaliste la question de savoir si «vous faites donc partie d'un parti qui s'appelle le roi?». Et chez l'interviewé un «bien sûr, nous faisons partie du parti du Roi»!

Une interprétation si abusive de la monarchie exécutive appellera le souverain

à rappeler, dans le discours du trône de juillet 2003, qu'il «ne peut effectuer le travail qui incombe au ministre, au gouvernement ou au président d'une collectivité locale».

Dès le début de son règne, Mohamed VI avait défini «un nouveau concept de l'Autorité fondé sur la protection des services publics, des affaires locales, des libertés individuelles et collectives, sur la préservation de la sécurité et de la stabilité, la gestion du fait local et le maintien de la paix sociale».

Un nouveau concept difficile à généraliser par des walis ou gouverneurs entourés de conseils communaux plu-

tôt occupés par la «division du travail» entre un président s'accaparant l'autorisation des juteux lotissements et des grands marchés et des membres qui se partagent «le marché» des permis d'habiter, de construire, d'occuper un domaine public... Début 2011, le wali fraîchement élu à Safi en est encore à interroger ses collaborateurs sur le retard d'exécution, voire de mise au jour, des projets lancés par une visite royale qui remonte à 2008 !

Parfois, les blocages ne viennent pas seulement de l'encadrement administratif mais aussi de certaines mentalités entrepreneuriales. Le gouvernement, la Banque Mondiale, les organisations patronales et les chambres professionnelles appellent à l'incitation mieux ciblée de l'initiative privée. Encore faut-il que les entrepreneurs soient à la hauteur de tant d'égards. Le souverain déploiera «une quasi-rupture entre les autorités publiques, le plus souvent rétives à l'encouragement de l'investissement et un secteur privé à tendance rentière ou cultivant une attitude attentiste contraire à l'esprit de libre initiative».

Or, quand l'économique ne suit pas, le besoin social appelle les corrections nécessaires.

L'institution royale tente alors de colmater des vides susceptibles de donner des appels d'air à des «caritatifs» très nocifs. D'où la création d'un certain nombre de fondations.

Pour faire face aux flagrantes inégalités ambiantes, la Fondation Mohamed V organise des campagnes de lutte contre la pauvreté. Certes, ses procédures de collecte et de distribution sont un exemple d'éthique et de transparence. Mais, au-delà des gestes hautement solidaires, la lutte contre la pauvreté devra constituer le credo quotidien des choix politiques et des réformes économiques. Sinon, l'action caritative risque de ne toucher que les symptômes d'un mal plus profond. N'empêchant pas la reproduction des appels à la charité, elle reportera des problèmes pour moins les affronter.

Auquel cas, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) risque de naviguer à vue, tant son impact local est difficile à évaluer en l'absence d'indicateurs de mesures significatifs (mortalité infantile, scolarisation, espérance de vie...). Comme elle risque de gérer les effets de la pauvreté, au lieu d'en combattre les causes. Des risques pourtant évoqués dès le discours royal du 18 Mai 2005, reconnaissant que «la mise à niveau sociale ne peut relever de l'assistance ponctuelle ou de l'action caritative spontanée».

Abderrahim El Badaoui

L'INDH à Tata : La touche Ouddadès

Six ans après son lancement, l'Initiative nationale du développement humain (INDH) a reconfiguré les espaces de vie dans la province de Tata (région de Guelmim-Essmara). De nombreuses associations de développement local ont vu le jour et celles qui existaient avant se sont renforcées.

La coordination efficace entre les communes rurales et la tutelle a permis la construction de routes goudronnées d'une qualité remarquable comme celle reliant la ville de Alougoum à Tata, le che-lieu de la province. «Le gouverneur Maâti Ouddadès [gouverneur de Inzeggane-Ait Melloul depuis novembre 2010] a fait un travail énorme pour la province de Tata. Les foyers de divers villages ont été raccordés au réseau électrique national et ce malgré l'éparpillement des douars. De même, l'eau courante est arrivée dans les maisons.», raconte un habitant de la région. Et d'ajouter que jadis les collines pelées sont devenues vertes grâce à des plantations d'oliviers irrigués par des systèmes de goutte-à-goutte. Les Tataouis regrettent le départ de celui qui les a séduits par son dynamisme et sa simplicité. «Ce n'est pas un homme qui restait cloîtré dans son bureau, M. Ouddadès est un responsable droit et sincère, il était constamment sur le terrain supervisant lui-même les chantiers», indique le président d'une commune rurale.

Le champ religieux a également bénéficié de cette dynamique

de développement si efficace que non seulement elle a sédentarisé une population en majorité vulnérable mais a incité nombre d'«expatriés» à retourner au village natal après des années d'errances dans les cités du Nord. Ainsi la ville de Tata a pu se doter d'une grande mosquée spacieuse que pourrait lui envier la ville de Taznakht, distante à quelque 150 km au nord. Cette dernière, en effet, malgré sa position géographique stratégique et sa dynamique commerciales ne dispose que d'une petite mosquée si exigüe que 80 % des fidèles sont obligés de prier dans la poussière. En bref, la dynamique de développement que connaît la province de Tata dans le cadre de l'INDH et grâce au dévouement de certains agents d'autorité qui souvent font oublier l'incurie des communes est promise à un meilleur avenir. Surtout que la pluviométrie y a été clémente depuis trois ans.

Néanmoins, il est encore des secteurs vitaux qui sont encore à la traîne, principalement la santé. Les dispensaires quand ils existent sont sous-équipés et désertés par les médecins. Récemment un ouvrier agricole a été mordu par un serpent vénéneux dans un village situé à 20 km de Fom Zguid. Le malchanceux a dû être transporté par ambulance de la commune (heureusement il y a une ambulance) vers l'hôpital provincial Si Hssain à Ouarzate. Si le dispensaire du douar était fourni en antidote le pauvre n'aurait pas été forcé de parcourir 180 km au péril de sa vie. ■

« ... Alléger et rééchelonner les créances des petits agriculteurs auprès du *Crédit Agricole du Maroc*, et ce suivant des critères objectifs et équitables, tenant compte en particulier des préjudices qu'ils ont subis en raison des effets pervers induits par les changements climatiques »

« ...Laisser à ces petits agriculteurs la latitude de contracter de nouveaux crédits...».

EXTRAIT DE LA LETTRE ROYALE DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU LE GLORIFIE À L'OCCASION DES 4^{ÈMES} ASSISES DE L'AGRICULTURE

LE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC LANCE L'OPERATION DE REHABILITATION FINANCIERE DES PETITS AGRICULTEURS

Comportant quatre volets :

- **Un allègement** des créances des petits agriculteurs ayant un encours inférieur ou égal à 100 000 Dhs par un abandon partiel d'un montant global de **765 millions de DH** ;
- **Un rééchelonnement** du reliquat de créance restant après l'abandon partiel ;
- **Un financement volontariste** des petits agriculteurs y compris les bénéficiaires de l'abandon partiel ;
- **Un refinancement** des petits agriculteurs clients du CAM ayant bénéficié d'abandon de créance depuis 2005.



GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

L'homme par qui la révolte arabe est arrivée

Écrasé et humilié par une administration corrompue, Mohamed Bouazizi a choisi de protester en se sacrifiant. Un geste qui est à l'origine de la révolution du 14 janvier en Tunisie. Et du Printemps arabe qui se dessine. Portrait d'un fils du peuple devenu l'icône universelle de la dignité retrouvée.

En s'immolant par le feu, il a allumé la mèche de la contestation politique qui a fait des Tunisiens, que l'on disait particulièrement indolents, les pionniers de ce qui ressemble à un Printemps des peuples arabes. Il, c'est Mohamed Bouazizi, dont les manifestants ont scandé le nom et brandi le portrait tout au long des trente jours de soulèvement populaire qui ont abouti à la chute de Zine el-Abidine Ben Ali. Cette unique photographie, qui a fait le tour du monde, a été prise lors d'une fête. On y voit un Mohamed Bouazizi battant des mains, au sourire aussi éclatant que son tee-shirt blanc. La future icône de la révolution tunisienne n'avait rien d'un rebelle : c'était un jeune homme simple et paisible, au visage tanné par le soleil, comme il en existe des millions en Tunisie et dans le monde arabe.

Les Bouazizi sont des anonymes parmi les 40000 oubliés de Sidi Bouzid, gros bourg agricole du centre du pays, enclavé entre les montagnes de la Dorsale tunisienne et du Djebel el-Kbar, et menacé par les crues des oueds Gammouda et Falet Galla. Mohamed est né ici, au printemps 1984, dans une région connue pour ses plantations d'oliviers et d'amandiers. Il est le fils de cette Tunisie profonde, celle de « l'intérieur », que la rhétorique politique de l'ancien régime qualifiait de « zone d'ombre », celle que la pauvreté avait, croyait-on, rendue muette et apathique. Officiellement, le nouveau-né a pour prénom Tarek, mais très vite, tout le monde l'appelle Mohamed pour le distinguer d'un homonyme. Sa mère, Manoubia, le surnomme Besbouss, (« celui qui est à croquer de baisers »), un surnom qui ne le quittera plus, pas même à l'âge adulte.

Un lien fort se tisse entre la mère et le fils, d'autant que le père, Taïeb, est souvent absent. Ouvrier agricole, il a, pendant un temps, tenté sa chance en Libye comme journalier. Il revenait en expliquant que, là-bas, les « gens



Le nouveau Héros d'une rue arabe en effervescence.

pauvres souffrent aussi ». Il s'est littéralement tué à la tâche, pour finalement laisser un lopin de terre et trois orphelins : Salem, Leïla et Mohamed. À la mort de son père, ce dernier a 3 ans. Et, comme souvent dans les régions rurales, pour ne pas avoir à par-

c'est pour lui un jeu, comme aller à l'école à pied avec ses camarades. La famille est un cocon ; on est encore plus unis quand on a du mal à joindre les deux bouts. Les temps sont durs, la terre aussi. Les Bouazizi s'endettent auprès d'une banque, n'arrivent pas à

Quand Mohamed visite Sfax, il est épaté par l'énergie de cette ville. Il n'a parcouru que 135 km, mais c'est comme s'il avait fait un long voyage à l'étranger. Il découvre un autre monde, celui d'une Tunisie opulente avec vue sur la mer qui affiche ses succès économiques.

tager leurs maigres biens, Manoubia épouse le frère de son mari. Quatre autres enfants voient le jour : Samia, Basma, Karim et Zyed. Mohamed est à la fois leur cousin et leur frère. Sage et réservé, il continue de traîner dans les jupons de sa mère. À 6 ans, il aide aux travaux des champs. Mais

honoré les échéances et perdent les 3 ha qu'ils avaient hypothéqués. Une histoire banale, tant elle est répandue dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, qui ne vit que de l'agriculture. Ici, on connaît bien les revers de fortune, si tant est que l'on puisse appeler fortune la servitude quotidienne : il suffit d'une

mauvaise récolte ou d'une inondation pour perdre ses sources de revenu. Mais personne n'a le temps de s'apitoyer sur son sort. Il faut continuer.

« L'homme de la famille »

Mohamed grandit. Il devient un petit gars qui se partage entre les coups de main à la famille et les bancs du lycée. Quelque part, il est plein d'espoir ; l'enseignement gratuit et obligatoire laisse entrevoir une réussite possible. Depuis les années Bourguiba, les Tunisiens croient en l'ascension sociale, s'accrochent à l'idée du succès par la méritocratie. Mohamed n'exceller pas, c'est un élève moyen qui, dès ses 14 ans, devient maçon pendant son temps libre. Personne ne s'avise qu'un mineur n'est pas censé travailler, a fortiori dans n'importe quelles conditions. Ici, chacun participe sans même y penser, la chose est tout à fait naturelle. On devient ouvrier agricole de père en fils, l'agriculture étant le seul secteur qui embauche des journaliers. Le travail est aléatoire, mais il n'y en a pas d'autre. Le développement économique n'a pas atteint Sidi Bouzid ; les industries ont préféré s'implanter dans le gouvernorat voisin, celui de Sfax, qui dispose de toutes les infrastructures nécessaires. Quand Mohamed visite Sfax, il est épaté par l'énergie de cette ville. Il n'a parcouru que 135 km, mais c'est comme s'il avait fait un long voyage à l'étranger. Il découvre un autre monde, celui d'une Tunisie opulente avec vue sur la mer qui affiche ses succès économiques. Tout l'opposé de Sidi Bouzid, où tout est si linéaire, où tout est attente ; celle de la pluie, celle des récoltes, celle de jours meilleurs. Mais Mohamed est fils de Sidi Bouzid, il n'a pas envie de partir, et son niveau ne lui permet pas de prétendre à un bon travail. Tant qu'à être dans l'aléatoire, autant rester chez soi. Mohamed a une priorité : il se sent investi d'une responsabilité à l'égard des siens. À la mort de son

*Votre résidence
de standing
au centre d'Agadir*



al omrane
Agadir

R é s i d e n c e
El Menzeh



Avenue des F.A.R



Le droit au logement...

Le droit au bonheur

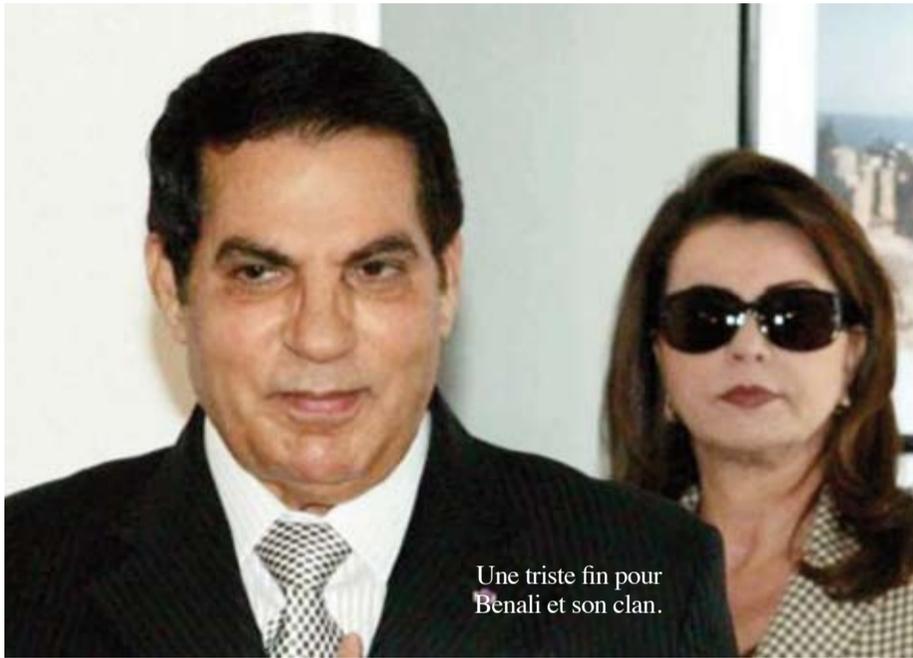
Tél. : **05 28 32 07 67**

père, les adultes lui répétaient qu'il était l'homme de la famille, histoire de le détourner du chagrin en lui donnant des objectifs. La bouture a pris et le jeune homme devient le principal soutien de la fratrie.

Apprécié de tous

Il y a huit bouches à nourrir. C'est à elles que Mohamed décide d'accorder la priorité. Il range donc ses rêves et quitte le lycée avec un niveau de terminale. De toute façon, il n'aurait rien pu faire du bac puisqu'il n'avait pas les moyens de poursuivre des études. Mais il se jure de faire en sorte que ses jeunes frères et sœurs puissent avoir une formation solide. Aujourd'hui, Samia fait du droit à l'université et Basma prépare son baccalauréat. Mohamed s'inscrit dans une association de jeunes chômeurs, mais rien de concret ne lui est proposé. Impossible de trouver un emploi qualifié dans une région souffrant de sous-investissement chronique. À 19 ans, il n'a pas le choix, et va faire ce qu'il a toujours vu faire autour de lui : vendre des fruits et légumes.

Mohamed devient donc marchand ambulancier. Il ne renâcle pas à la tâche. Le soir, il loue une camionnette et va s'approvisionner à Meknassi ou Souk el-Jedid. Ses fournisseurs le connaissent bien, l'estiment et lui font crédit. Il ramène tous les jours pour 50 à 100 euros de fruits et légumes qu'il écoule en parcourant les artères de Sidi Bouzid. Tout le monde l'apprécie. C'est un fils du pays, il est aimable et n'hésite pas à ajouter gracieusement un petit plus dans les paniers. Il cherche juste à gagner décemment et simplement sa vie. Mais il va se heurter à une administration corrompue qui se plaît à compliquer la moindre démarche dans le but de rançonner la population. Mohamed est un travailleur clandestin, il n'a pas les moyens de verser des pots-de-vin pour obtenir son autorisation. Pendant sept ans, lui et les services municipaux vont jouer au chat et à la souris. Les agents de la police municipale se servent sans scrupule, quand ils ne prélèvent pas 10 euros dans la caisse du jour. Parfois, arguant qu'ils doivent appliquer la loi, ils assènent une amende de 320 euros, que Mohamed a du mal à payer. La marchandise est souvent confisquée, et il lui faut régulièrement déboursier 10 euros pour récupérer la balance chèrement acquise. Mohamed résiste, mais il a de plus en plus de mal à tenir le coup. C'est en pensant à la famille qu'il s'accroche. Il aime le regard approbateur de sa mère quand il rentre avec des fruits à la maison ; immanquablement, il la taquine. Elle rougit, appelle à la rescousse ses



Une triste fin pour Bénéali et son clan.

filles. Mais elle ne manque jamais une occasion de faire plaisir à son fils, lui prépare du poisson grillé, son plat préféré, et ne cesse de le bénir. Mohamed goûte le calme et la tranquillité. Quand ses sœurs chahutent trop fort, il hausse la voix. Elles rechignent un peu, mais obéissent à ce grand frère qui leur donne discrètement un peu d'argent de poche. Mais Mohamed ne résiste pas au petit dernier, Zyed, qui du haut de ses 8 ans le mène par le bout du nez et préfère jouer plutôt que de dormir dans la pièce commune à l'heure de la sieste.

« Dieu me rendra justice »

Mohamed trime, mais ne se plaint pas.

Mohamed tient bon pendant sept ans. À 26 ans, il se drape dans la dignité des laissés-pour-compte, ceux qui, d'une certaine manière, ont accepté de perdre leur vie à gagner une misère.

À défaut d'une réussite sociale, il est devenu l'homme de la maison ; ses frères sont soit trop jeunes, soit au chômage comme son beau-père. Mohamed s'est forgé un caractère. S'il n'est pas très bavard, il veille à ce que ses sœurs reçoivent une bonne éducation et ne manquent de rien. Comme tous ses congénères de la région, il respecte des codes combinant les coutumes et le bon sens. S'il rejoint ses copains au café, c'est surtout pour parler de football et de son idole, Tarak Dhiab, pendant des heures. Mohamed ne se confie pas facilement. De toute façon, ses tracas sont connus de tous. Ici, la dignité, l'honnêteté, la patience et le respect sont encore des valeurs cardi-

nales. Mohamed a été élevé dans cette tradition des campagnes où l'on est musulman sans être rétrograde. Contre l'adversité, il disait de plus en plus souvent : « Hassibi rabbi » (« Dieu me rendra justice »). Son rêve est d'avoir assez d'argent pour pouvoir acheter une camionnette et ne plus s'épuiser à pousser une charrette.

Mohamed tient bon pendant sept ans. À 26 ans, il se drape dans la dignité des laissés-pour-compte, ceux qui, d'une certaine manière, ont accepté de perdre leur vie à gagner une misère. Il est à bout de forces. Harcelé, acculé, il glisse imperceptiblement dans la mélancolie. Le 7 novembre 2010, alors que le pays fête le 23e anniversaire de l'accession de Ben Ali au pouvoir, on lui confisque encore une fois son étal. Il y voit un symbole. « Ici, le pauvre n'a pas le droit de vivre », dit-il à sa sœur Leïla. Mohamed désespère de voir le bout du tunnel. La vie est de plus en plus chère. Le courage et la volonté ne suffisent plus. Il est endurant, mais ne supporte plus cette injustice flagrante qu'on lui fait, celle de l'empêcher de travailler, sans raison.

Une gifle fatale

Le 17 décembre 2010, les agents municipaux lui saisissent encore une fois sa charrette. Quand il ose aller déposer une réclamation au gouvernorat, aucun responsable ne prend la peine de le recevoir. Pis, une auxiliaire municipale, Feida Hamdi, le gifle et lui crache à la figure. L'humiliation publique, infligée par une femme dans un environnement où le respect fait partie du code social, est le geste de trop, une souillure dont Mohamed va se purifier par le feu. Il ne réfléchit plus, est pris dans la spirale du désespoir, d'un implacable no future. Puisqu'il ne peut se faire entendre, il va protester de la manière la plus voyante. Consumé par

la misère, il se sent déjà brûler de l'intérieur, alors autant affronter le feu. Il n'a pas peur, ne tremble pas. Il craque une allumette comme on claque des doigts et s'immole sur la place publique. Un geste qui embrase le pays et fait de tous les Tunisiens – et peut-être de tous les Arabes – des marchands ambulants bafoués dans leurs droits, avides de dignité et de justice. ■

Jeuneafrique.com

le Canard Libéré
Journal satirique marocain paraissant le vendredi

Rue Ibnou Katir résidence Al Mawlid II
Imm. D RDC n°4 Maârif - Casablanca -
Tél : 0522 23 32 93
Fax : 0522 23 46 78
E-mail : contact@lecanardlibere.com
Site web : www.lecanardlibere.com

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
ET DE LA RÉDACTION**

Abdellah Chankou
a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF
Abdellah Chankou

SECRETARIAT DE RÉDACTION
Saliha Toumi

RÉDACTION
Amale Samie
Abderrahim El Badaoui,
Jamil Manar
Rachid Wahbi,
Ahmed Zoubair

CARICATURES
Boudali, Zag

WEBMASTER
Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE
Yahia Kamal

LOGISTIQUE
Youssef Roumadi

IMPRESSION
GROUPE MAROC SOIR

DISTRIBUTION
SAPRESS

DOSSIER PRESSE

Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL

2007 / 0025

ISSN

2028-0416

La toute nouvelle FORD **FOCUS** 5 Portes

Bien plus qu'une voiture.

Ford Focus, un concentré de technologie, des équipements de pointe, une totale maîtrise de la route, un design musclé et un plaisir de conduite toujours inégalé.

À découvrir dans tous les showrooms Ford.

Plus de Performance

Moteur 1,6 TDCi plus souple
Volets de calandre actifs



Plus de Technologie

Système de parking semi-automatique
Reconnaissance vocale

Plus de Sécurité

Régulateur de vitesse adaptatif
Alerte de ralentissement du trafic

Plus de Plaisir de conduite

Contrôle vectoriel de couple
Suspension arrière « Contrôle Blade »

Photos non contractuelles. Offre valable dans la limite des stocks disponibles.

4/60

SCAMA - Groupe Auto Hall

• Casablanca : 05 22 46 43 80 à 84
• Kénitra : 05 37 37 99 86 / 31 26
• Oujda : 05 36 52 40 20
• Rabat : 05 37 72 52 46 / 73 08 95
• Meknès : 05 35 55 12 70 / 72
• Attouia : 05 24 23 56 60

• Tanger : 05 39 95 11 11
• Tanger : 05 39 39 40 56
• Chemaia : 05 24 46 90 90
• Fès : 05 35 62 59 51 / 40 31
• Settat : 05 23 72 00 81
• Karia Ba Med : 05 35 62 89 32

• El Jadida : 05 23 37 37 22
• Marrakech : 05 24 44 84 22
• Chichaoua : 05 24 35 37 74
• Beni Mellal : 05 23 48 31 19
• Agadir : 05 28 84 29 95 / 39 73
• Rommani : 05 37 51 66 71

• Safi : 05 24 46 28 10
• Safi : 05 24 63 03 63
• Tetouan : 05 39 71 52 06 / 07
• Dakhla : 05 61 95 27 96



Feel the difference

www.ford.ma

Le grand test

La classe politique n'a plus droit à l'erreur. Compte tenu de la gravité de la conjoncture que traverse le pays sur tous les plans, elle est condamnée à changer.

Si la constitution est nouvelle, les partis n'ont rien de neuf. Et c'est tout le paradoxe du contexte marocain. Des partis archaïques et déconsidérés où la démocratie interne est absente peuvent-ils du jour au lendemain se hisser à la hauteur des défis énormes qui assaillent le pays de toutes parts? Là est toute la question. Et elle fait peur à plus d'un. L'inquiétude qui taraude d'ailleurs les esprits est liée justement à la capacité hypothétique des partis à faire vivre la nouvelle constitution dans le sens qui permettra l'écrémage et le rajeunissement de l'élite que tout le monde appelle de ses vœux. À ce niveau-là, l'attente ne sera pas longue car le premier grand test est prévu pour bientôt : Le choix des candidats pour les prochaines élections législatives anticipées de la première semaine d'octobre. Le Parlement connaîtra-t-il alors l'avènement de visages nouveaux à la hauteur des attentes ou bien c'est les mêmes barons de la députation qui vont revenir ? L'ère des partis politiques « machines à égrener les votes » et à courir derrière le seule logique arithmétique qui garantit les postes en accèdent tout et n'importe qui est bel et bien terminée. Vivement l'avènement de partis avec des programmes clairs et précis et partenaires du changement et du développement du pays. Disons-le tout de go, si la rupture avec le passé ne s'opère pas sur le plan de la qualité de la représentation parlementaire, la nouvelle constitution et tout le processus de réforme mis en place n'aura servi à rien. Plus grave encore, cette sombre perspective



Le renouvellement du personnel politique est une nécessité.

apportera de l'eau au moulin des contestataires de tout poil qui sont à l'affût du moindre faux-pas pour nous jouer le coup de « on vous l'a bien dit, cette nouvelle constitution c'est juste de la poudre aux yeux pour calmer la rue » et trouver du coup des raisons concrètes pour continuer à manifester en se radicalisant davantage. Les marchands de l'illusion et de l'apocalypse sont d'ailleurs toujours en embuscade. Parions que les partis, qui ont accepté, il faut le reconnaître, la date d'octobre pour tenir les législatives,

du bout des lèvres, justifieront ce ramage éventuel par la précipitation du ministère de l'Intérieur et le manque de temps pour bien sélectionner les hommes. Il est vrai que les échéances ont été enchaînées les unes après les autres dans un laps de temps très court, mais ce sera alors faire preuve de mauvaise foi que de sortir l'argument de la pression du temps car cela signifierait de vouloir rejeter la responsabilité de ses turpitudes sur les autres et jouer avec l'avenir du pays. ■

Ahmed Zoubair

Management politique

Le management politique est la gestion des institutions et des événements politiques. L'objectif de cette discipline est d'optimiser leur rendement aussi bien politique que financier. Au Maroc, les institutions politiques, notamment les partis se verront de plus en plus confrontées à une nécessité incontournable : Le changement de manière à répondre aux attentes d'une population qui devient de plus en plus avertie. Pas d'alternative pour la classe politique que d'être en phase avec la nouvelle constitution et ses défis. Soit ils fusionnent pour créer des ensembles forts et cohérents soit ils refusent cette logique impérieuse et ils disparaissent. À partir de là, nous pourrions assister peut-être à l'émergence d'un marché de la politique au Maroc au sens large du concept avec une offre de profils et une compétition entre les programmes. Ces derniers devront servir de plate-forme de développement de l'économie nationale et un moyen pertinent pour pouvoir faire face aux enjeux de la mondialisation et la concurrence internationale et plus en plus féroce. En d'autres termes, les partis doivent changer de telle sorte qu'ils fonctionnent moins comme des boutiques - ce qui est le cas aujourd'hui pour une bonne partie du paysage partisan - mais comme des entreprises structurées qui oeuvrent pour la performance de leurs hommes et de leurs idées, seul critère pour arriver au pouvoir...

Faïçal Mahrek

Appel à candidature

Le pire qui puisse arriver c'est que les partis politiques au pouvoir côté choix des hommes notamment pour la haute administration, aux pratiques du clientélisme et du népotisme au détriment de la valeur compétence. Ce serait alors la catastrophe et la fin de toutes les illusions. Or, le recrutement des patrons de la haute fonction publique doit obéir à une méthodologie de rigueur et de transparence. Seul objectif : le service de la nation et non la promotion des copains. Au Canada, les responsables ont réglé cette question depuis longtemps. Pour les postes supérieurs à pourvoir, ils lancent des appels à candidatures avec des critères dont doit justifier le candidat. Et le choix de l'homme revient in fine à une commission indépendante où siègent des membres reconnus pour leur probité et leur désintéressement. L'heureux gagnant est celui qui aura su convaincre ses « juges » en présentant un projet clair et rigoureux pour réussir dans sa mission. En fait, c'est comme un concours ouvert sur la société et toutes ses compétences et où le meilleur gagne. Les observateurs sont curieux de savoir comment le prochain gouvernement va s'y prendre dans ce domaine capital en relations avec l'encadrement supérieur de l'État. Va-t-on rompre avec les méthodes opaques du passé tricotées au copinage et à la cooptation qui ont fait que ce sont pratiquement les mêmes qui trustent depuis toujours les grands postes de responsabilité ? ■

A.Z

FELICITATION

A L'OCCASION DE LA FETE DU TRONE

Le Directeur Général et l'ensemble du personnel de la **CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE** ont l'honneur de présenter à **SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI**, que dieu le glorifie, leurs vœux les plus déférents de bonheur et de prospérité ainsi qu'à son Altesse Royale le Prince héritier Moulay Al Hassan, à son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et à toute la Famille Royale.

Ils saisissent cette heureuse occasion pour renouveler leur indéfectible attachement à son Auguste Personne et au Trône Alaouite et leur mobilisation derrière **SA MAJESTE** pour la réalisation des objectifs de développement social et économique.



Le devoir de vous protéger

Le tramway sur les rails

Le nouveau mode de transport devrait organiser la circulation et le paysage de la métropole en proie à de multiples défaillances.

L'ambition internationale et économique de Casablanca s'observe dans les grands projets urbains qui transforment et réinventent la ville tout en renforçant son attractivité. Défi technologique et design résolument contemporain, le tramway constitue l'épine dorsale du nouveau urbain de la métropole. Le chantier portera sur plusieurs aspects urbains, dont la réfection de la voirie en premier lieu, puis les trottoirs, le mobilier urbain et l'éclairage. Les différents chantiers avancent selon les délais prévus, occasionnant naturellement des problèmes de circulation sporadiques sur tout le tracé de la ligne. Les travaux de plate-forme voie ferrée, entamés depuis 9 mois, se déroulent actuellement sur environ 55 % de l'itinéraire du tramway. Plusieurs fronts sont ouverts en parallèle dans le cadre d'une organisation spécifique des travaux. En effet, Casablanca Transport a adopté une méthode qui consiste à dissocier les travaux de plate-forme voie ferrée des travaux d'aménagement de façade à façade. Ce n'est donc qu'après l'achèvement des travaux de plate-forme voie ferrée sur un boulevard donné que commencent les travaux d'aménagement, et inversement. Cette méthode permet, d'une part, de maintenir la circulation des voitures dans les deux sens et, d'autre part, de minimiser les gênes causées par les travaux. Aujourd'hui, les travaux sont achevés sur certains tronçons, qui sont prêts à accueillir l'étape suivante du chantier.

La première ligne du tramway devrait être mise en circulation fin 2012. Cette ligne prendra son départ à partir de Sidi Moumen. Le tramway devra passer également près des anciens abattoirs de Casablanca pour desservir le boulevard Bahmad et la gare ferroviaire Casa Voyageurs, afin de créer une intermodalité avec les autres moyens de transport disponibles au niveau de la métropole. La première tranche du tramway desservira le plus grand nombre de quartiers de la métropole. Elle commencera à partir de Sidi Moumen vers les boulevards



Oqba et Ibn Tachfine pour arriver par la suite au quartier Hay Mohammadi via le boulevard Achouhada. Cette première ligne devra se diriger, après, vers boulevard Mohammed V jusqu'à la place des Nations unies, puis les boulevards Hassan II et Abdelmoumen.

À partir de ce point, le tracé du tramway se divisera en deux «branches». La première desservira le boulevard Anwal, quartier Derb Ghallef et le nouveau pôle d'Anfa jusqu'au quar-

La première ligne du tramway devrait être mise en circulation fin 2012.

Cette ligne prendra son départ à partir de Sidi Moumen.

tier Hay Hassani. Cette «branches» passera par les Boulevards Omar Khayam, Sidi Abderrahmane et Afghanistan.

La deuxième «branches», quant à elle, couvrira l'avenue de La Mecque et le boulevard Panoramique en passant derrière la gare «Oasis». Elle passera également près du

Technopark, du boulevard des Préfectures avant de s'arrêter près du campus universitaire. La première ligne du tramway contiendra 47 stations d'arrêt. La durée du trajet de terminus à terminus sera de l'ordre de 55 minutes pour un tramway qui circulera à une vitesse moyenne de 20 km/h (vitesse commerciale y compris les temps d'arrêt).

Le nombre des voyageurs qui sera transporté est estimé à 250.000 par jour. Au cours de la semaine, le tram circulera de 5h00 à minuit et le week-end de 5h00 à 1h00. La fréquence de passage est de 4 minutes durant les heures de pointe.

Plusieurs études ont porté sur le transport à Casablanca. Ces études techniques ont montré qu'en 2004 les transports en commun représentaient 13% des modes de déplacement urbain dans le Grand Casablanca. Ces études ont prouvé également qu'en absence d'une véritable politique d'amélioration du secteur, cette tendance devrait baisser pour atteindre 11% en 2019. Ainsi, les mesures et actions proposées par les études visent à inverser cette tendance pour atteindre 21%. Dans ce contexte, une attention particulière

est aujourd'hui réservée au transport en commun par la programmation d'un réseau de transport de masse comprenant quatre lignes de tramway, une ligne de Réseau Express Routier (RER) et une ligne en mode capacitaire assurant la liaison du centre ville avec les différents quartiers et zones périphériques. Le coût global de l'investissement en réseau a été estimé à 45 milliards de DH. C'est dans ce cadre que la décision a été prise pour la réalisation à court terme (2009 - 2012) d'une première ligne de tramway de 30 km, reliant les principaux quartiers de la ville. Il s'agit d'un investissement qui s'élève à 6,4 milliards de DH. Ce projet ambitieux est réalisé par Casablanca Transports en site aménagé, créée en mars 2009. Avec un capital de 140 millions de DH, Casa Transports SA est une société anonyme à conseil d'administration composé de représentants de l'Etat (Ministères de l'Intérieur et des Finances), des Collectivités locales (Région, Préfecture et Commune Urbaine de Casablanca) ainsi que de quelques institutionnels (Fonds HASSAN II, CDG, BCP et ONCF).■

Jamil Manar

Le Directeur Général et l'ensemble du Personnel de l'Agence pour le Développement Agricole (A.D.A)

**Ont l'insigne honneur de présenter
au garant de notre intégrité territoriale
et de notre Souveraineté nationale.
Sa Majesté le Roi Mohammed VI,
que Dieu le Glorifie**



Leurs vœux les plus déferents de bonheur et de gloire à l'occasion de la Fête du Trône célébrant cette année le 12ème anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Trône de ses Glorieux Ancêtres.

Ils saisissent cette heureuse occasion pour renouveler au guide de la nation, espoir des générations montantes, l'expression de leur indéfectible attachement au Trône Alaouite, et prient le tout puissant de l'assister dans ce qu'il entreprend et de le préserver en la personne de son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay Al Hassan, son Altesse Royale Moulay Rachid, ainsi qu'en tous les membres de la famille Royale.

Lydec, un acteur engagé dans le développement durable

Acteur clé de la métropole de par la nature de ses métiers et son ancrage territorial, Lydec inscrit ses actions dans une logique de développement durable. Dans ce cadre, le délégataire casablancais veille à ce que les actions qu'il mène soient à la fois respectueuses de l'environnement et responsables sur les plans économique et social, au service d'une finalité commune : Délivrer des services essentiels pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

Le développement durable au cœur des métiers de Lydec

Les projets majeurs de Lydec concernent l'ensemble de ses métiers. Ils accompagnent l'extension du Grand Casablanca et son urbanisation, en adéquation avec les enjeux nationaux en matière de développement durable : protection de l'environnement et maîtrise des ressources. A fin 2010, avec des investissements en hausse de 42% par rapport à l'année précédente, Lydec aura investi depuis août 1997 un total de 9,9 milliards de dirhams dont 5,4 milliards financés par l'entreprise. Erigé en priorité, l'assainissement liquide a représenté près de 35 % du total des montants investis. L'activité eau potable représente quant à elle près de 24 % du volume global des investissements.

Lutter contre la pollution des côtes et des milieux récepteurs

Au cœur des enjeux du développement durable, la protection de l'environnement constitue l'un des princi-



paux défis urbains pour la prochaine décennie. Le métier de l'assainissement liquide occupe à ce titre le 1er rang des investissements de Lydec. A titre d'exemple, plusieurs projets phares ont été récemment initiés par le délégataire casablancais :

- Transfert des eaux usées de la commune de Dar Bouazza vers la station de prétraitement d'El Hank par l'intermédiaire de trois stations

de pompage sur un linéaire de 9 km. L'objectif est de supprimer les rejets d'eaux usées qui se déversent dans le littoral de la commune de Dar Bouazza. Une zone qui a connu une forte expansion urbanistique lors de ces dernières années et qui possède un grand potentiel touristique et balnéaire.

- Construction de la station d'épuration de Médiouna pour traiter les eaux usées de la municipalité de Médiouna et des douars avoisinants. Cette infrastructure vise à contribuer à la préservation des ressources hydriques et au développement des ressources en eau non conventionnelles (irrigation, recharge de la nappe phréatique...). Conçue pour une capacité de 40.000 équivalent habitants, la step de Médiouna utilisera la technologie membranaire qui permettra la réutilisation des eaux épurées dans l'irrigation agricole.

- Projet anti-pollution de la côte Est de Casablanca, allant du Port de Casablanca jusqu'à Mohammedia sur un linéaire de 24 km, visant à intercepter les rejets en mer le long du littoral. Cet investissement structurant comprend également des stations de pompage le long des intercepteurs, une station de prétraitement centrale et un émissaire marin de 2,2 km à Sidi Bernoussi. L'objectif majeur est de protéger la population et le littoral du secteur Est de la ville de la pollution liquide due aux rejets d'eaux usées brutes, et de répondre aux nouvelles normes de rejets d'eaux usées dans le milieu marin.

Préserver la ressource en eau et veiller à sa qualité

Les actions engagées par Lydec pour économiser l'eau potable dans le cadre de l'effort national pour la préservation des ressources ont démontré leur efficacité. Lydec déploie une stratégie intégrée de recherche de fuites s'appuyant sur des techniques innovantes.

De 1997 à 2010, 40 millions de m³ d'eau ont été économisés par an, soit le volume nécessaire à une ville de 1 million d'habitants.

En outre, la qualité de l'eau potable distribuée sur le Grand Casablanca est rigoureusement contrôlée, 24h/24 et 7j/7, depuis son arrivée dans les réservoirs, sur le réseau de distribution jusqu'à son acheminement aux habitants. Près de 82.000 analyses bactériologiques et physico-chimiques sont réalisées annuellement, allant bien au-delà des exigences légales. Les résultats affirment la conformité totale de la qualité de l'eau distribuée par Lydec aux normes sanitaires en vigueur au Maroc.

Par ailleurs, les principaux projets stratégiques en cours concernent :

- l'alimentation en eau potable des nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation du Grand Casablanca (ex : Madinat Errhama et Dar Bouazza à l'ouest, Ville Verte Bouskoura et Lahraouyine au sud, Ville nouvelle de Zenata et Mansouria à l'est) ;
- le renforcement des infrastructures de distribution et de stockage, en tenant compte du développement rapide des besoins en eau potable, afin d'assurer la continuité du service. ■

Contribuer à l'éducation environnementale

Au-delà de sa mission fondamentale d'apporter des services essentiels à la collectivité, Lydec poursuit son engagement auprès des jeunes générations. En effet, l'Espace Lydec abrite régulièrement un cycle d'expositions pédagogiques et artistiques avec pour objectif de sensibiliser le grand public au respect de l'environnement et à la préservation des ressources. L'exposition en cours porte sur le thème « Agir pour la biodiversité ». Lydec convie les enfants des écoles et des associations à visiter l'exposition et à découvrir les fragiles équilibres qui régissent les espèces et leurs interactions avec l'Homme. L'exposition met également en exergue des éco gestes simples, mais qui permettent de préserver au quotidien notre environnement et éviter de le détériorer.

*A l'occasion du 12^{ème} anniversaire de l'intronisation de
Sa Majesté Le Roi Mohammed VI*



Le Directeur Général ainsi que tout le personnel de Maroc Export ont l'insigne honneur de présenter à :

Sa Majesté Le Roi Mohammed VI

Que Dieu Le Glorifie, leurs vœux les plus déférents de santé, bonheur et longue vie.

Ils saisissent également cette occasion pour présenter leurs vœux à

Son Altesse Royale le Prince Héritier

Moulay Al Hassan, Son Altesse Royale Lalla Khadija,

Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid,

ainsi qu'à l'ensemble des membres de la **Famille Royale.**

Ils prient Dieu d'assister **Sa Majesté Le Roi** dans toutes ses Actions et expriment leur indéfectible attachement à **son Auguste Personne et au Glorieux Trône Alaouite.**



Donnons à la Terre la force de nourrir les hommes

Leader mondial sur le marché du phosphate et des produits dérivés et première entreprise industrielle du Royaume du Maroc, OCP opère sur les cinq continents.

OCP dispose d'importantes réserves de phosphate avec plusieurs siècles d'exploitation. Avec plus de 90 ans d'expérience dans la mine et plus de 45 ans en chimie, OCP offre l'une des plus larges gammes de roche pour divers usages. Il est également le 1er exportateur d'acide phosphorique au monde et l'un des principaux exportateurs d'engrais phosphatés.

OCP joue un rôle central dans ses cinq régions d'implantation. Il emploie directement près de 20 000 personnes.